

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTES RENDUS INTEGRALS — 65^e SEANCE2^e Séance du Mardi 18 Novembre 1975.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1976 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 8555).

Budget annexe des postes et télécommunications (suite).

M. Achille-Fould, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

MM. Laurissegues, Zeller, Mauger, Lucas, Bertrand Denis, Goulet, Duroure, Bouvard, Hamel, Seitlinger, Durieux.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 8574).

PRESIDENCE DE M. EDOUARD SCHLOESING,
vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1976
(deuxième partie).

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976 (n° 1880, 1918).

BUDGET ANNEXE
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (suite)

M. le président. Nous continuons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, dont les crédits sont inscrits aux articles 32 et 33.

Ce matin, l'Assemblée a entendu les deux rapporteurs.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

M. Aymar Achille-Fould, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, un grand quotidien a récemment indiqué que le budget annexe des postes et télécommunications était, cette année, le premier de l'Etat.

Je ferai deux réserves à ce propos. Premièrement, ce n'est pas le budget, mais la masse budgétaire des P. T. T., à savoir le budget auquel s'ajoute la participation des sociétés de financement, qui porte nos chiffres à 51 milliards. Deuxièmement, si j'enregistre avec vous l'importance de ces chiffres, c'est

avec le sentiment d'une grande modestie. Ils sont simplement, malgré les efforts considérables du passé, la constatation d'un grand retard. Mais ils sont aussi la traduction d'une grande espérance.

En effet, à la surface, apparaissent les chiffres, les pourcentages, les statistiques.

Mais sous l'apparence des autorisations de programme et des crédits de paiement, entre les pages du « bleu budgétaire » qui vous a été remis, ou du document que vous avez dû trouver dans votre casier, prend corps en réalité une nouvelle urgence sociale, donc politique, celle qui consiste à faire communiquer entre eux les hommes.

Est-ce la revanche de notre époque contre la croissance des villes, les progrès de la technique ou la civilisation dite industrielle ? Les hommes et les femmes des temps modernes ont un immense besoin de communication.

Faut-il citer Karl Marx...

M. Alain Bonnet. Vous avez de bonnes lectures !

M. Aymar Achille-Fould, secrétaire d'Etat. ...accusant cette « société où la solitude gît au cœur de millions d'hommes » ? Faut-il simplement rester en France et s'arrêter quelques instants pour réfléchir à la signification de ces réseaux d'assistance qu'organisent certaines émissions de radio ou encore à la multiplication des services de réconfort moral par téléphone ?

Dans les villes éclatées, dans les campagnes isolées, retrouver l'autre, rencontrer l'autre, est devenu une obsession.

Et il est vrai que notre société s'évertue à produire des objets sans toujours s'apercevoir qu'elle sécrète la solitude. Il est vrai, comme le disait François Perroux, que le processus social fabrique des choses mais en consommant des hommes.

S'agit-il du regard que portent sur notre époque ceux et celles qui en ont connu une autre ? D'après une enquête récente, 40 p. 100 des personnes âgées se plaignent de l'insuffisance de leurs ressources, mais 48 p. 100 d'entre elles avouent souffrir avant toute chose de l'isolement.

S'agit-il tout autant du jugement que la jeunesse hésite à formuler à l'égard d'une économie capable des gains de productivité les plus spectaculaires, mais coupable à leurs yeux de ne pas laisser aux gens le temps de vivre, c'est-à-dire celui de communiquer ?

Or si se trouve que nous, responsables politiques, nous pouvons si nous le voulons — si vous le voulez — utiliser la révolution des techniques de la communication déjà engagée, pour raccourcir les distances, changer la valeur du temps et contribuer d'un bout à l'autre du pays, d'une ferme à un village, d'une banlieue à une campagne, d'une usine à une université, à rapprocher les hommes entre eux.

C'est parce que le développement de ce réseau de câbles enterrés et de liaisons aériennes, de faisceaux hertziens et de porte à porte est indispensable à tout pays qui veut respirer,

que les postes et télécommunications ont été élevées par le Président de la République au rang de première priorité et qu'elles seront l'objectif numéro un du VII^e Plan.

Ainsi donc, au-delà de la technique — et nous disposons de l'une des premières technologies du monde — le budget que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Assemblée nationale constitue l'amorce d'un grand dessein : celui d'une politique de la communication.

En voici les exigences, en voici les perspectives.

Les exigences ? La politique de la communication c'est d'abord la croissance des moyens accordés aux P. T. T.

Nous avons tous, vous comme moi, en mémoire le souvenir de la crise traversée l'an dernier par cette grande administration. Une administration qui n'accaparait pas auparavant la une des journaux et dont on parlait peu, parce qu'elle était devenue partie intégrante de la vie quotidienne. Il en est ainsi lorsqu'elle fonctionne bien. C'est lorsqu'elle s'arrête que l'on mesure le rôle irremplaçable que jouent les P. T. T. dans l'économie et la vie de la nation.

Cette crise a été trop grave, elle laisse encore trop de cicatrices pour qu'il ne paraisse pas indispensable d'en tirer les enseignements.

Première entreprise française, les P. T. T. sont aussi le premier investisseur de la nation ; aussi peut-on dire que tout ce qui contribue à renforcer ses moyens va dans le sens d'une politique de la communication. Cet effort accentué encore les progrès accomplis ces dernières années qui se caractérisaient déjà, pourtant, par un rythme de croissance considérable. J'en porte ici témoignage à mes nombreux prédécesseurs.

En ce qui concerne les effectifs, leur progression est sans précédent.

Alors que ces dernières années, la moyenne annuelle de création d'emplois ne dépassait guère 4 000, ce sont 14 125 emplois nouveaux qui vous sont proposés dans ce budget, dont 5 000 ont déjà été créés par anticipation au cours de ce dernier semestre.

Ces nouveaux emplois se répartissent pratiquement à égalité entre la poste : 7 454 emplois, et les télécommunications, 6 671 emplois.

En réalité — si l'on tient compte du transfert des emplois libérés par l'automatisation des services — 2 400 aux chèques postaux et 1 380 pour les opératrices du téléphone — vers les services en expansion, l'on peut chiffrer à 18 000 l'augmentation des moyens en personnel : soit une croissance de 4,3 p. 100, contre 2,4 p. 100 en moyenne au titre de la loi de finances précédente.

Ainsi participons-nous à forger l'outil de service public qu'attendent tout autant nos 416 000 agents que les citoyens de notre pays.

Pour la poste, il s'agit de maintenir la présence postale partout, et en particulier dans nos campagnes. Je le souligne avec fermeté, parce que cela est nécessaire : mes instructions, qui font suite à celles de mon prédécesseur, précisent qu'aucun bureau de poste ne sera désormais fermé dans la plus modeste de nos communes rurales. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des socialistes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)*

Par ailleurs, des moyens nouveaux ont été dégagés, à l'occasion du récent « plan de soutien » en particulier, qui doivent nous permettre, tant de moderniser, de rajeunir, d'améliorer l'entretien de nos bureaux de poste qui, reconnaissons-le, en ont bien besoin, que d'effectuer les implantations nécessaires dans les quartiers neufs des grandes villes. Être présent partout où il y a des hommes, telle est notre vocation.

Pour ce que est des télécommunications, la politique des agences commerciales sera poursuivie, mais limitée aux besoins réels des villes centres, tandis que nous maintiendrons dans les autres communes, en particulier dans les campagnes, chaque fois que ce sera nécessaire et techniquement possible, le personnel apte à régler les problèmes des usagers, sans obliger ces derniers à effectuer des déplacements de plusieurs kilomètres.

En effet, un regroupement excessif des agences commerciales n'aboutirait qu'à la morosité de nos personnels, éloignés des lieux de travail habituels, et au mécontentement des usagers obligés de se rendre dans des villes centres quelquefois assez éloignées, pour régler certains problèmes de téléphone.

Mais il s'agit aussi d'améliorer la qualité des services au prix d'efforts accrus en faveur de l'entretien des installations.

C'est grâce au renforcement de nos effectifs que pourront être mis en œuvre dans de bonnes conditions les moyens financiers prévus au projet de budget annexe. Ils sont, comme je vous l'ai dit, en très forte progression par rapport aux années précédentes.

Le montant des dépenses du projet de budget des P. T. T. pour 1976, qui est aussi celui des recettes nettes, puisqu'il s'agit d'un budget annexe, sera de 47 925 millions de francs, en croissance de 28,5 p. 100 par rapport à l'année 1975 contre 13 p. 100 pour la croissance du budget général de l'Etat.

Si l'on ajoute à ces dépenses budgétaires les trois milliards de francs d'équipement en provenance des sociétés de financement, le « chiffre d'affaires » total des P. T. T. sera ainsi de l'ordre de 51 milliards de francs, soit 3 p. 100 environ du produit national brut, ou le sixième du volume du budget général de la nation.

Autant de données qui illustrent l'effort financier considérable qu'il est nécessaire de consentir si l'on veut enfin faire face aux besoins.

Ce sont les dépenses d'équipement qui connaissent la plus grande progression puisque, de 13 830 millions de francs en 1975, les autorisations d'engagement s'élèvent pour le budget de 1976 à 17 251 millions de francs.

A ces sommes s'ajoutent, les rapporteurs l'ont souligné, 4,2 milliards de francs au titre du plan de relance des télécommunications, soit environ le tiers des 15 milliards de l'ensemble du plan de relance décidé par le Gouvernement au mois d'avril 1975 : 1,7 milliard sera engagé en 1975 et 2,5 milliards le seront en 1976.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 27 p. 100 en passant de 27 132 millions de francs en 1975 à 34 milliards et demi de francs en 1976.

En fin, et j'y reviendrai en détail dans un instant, le budget social augmentera globalement de 67 p. 100, les programmes d'équipement étant purement et simplement doublés, et ce poste représentera 3,1 p. 100 de la masse salariale contre 2,1 p. 100 en 1975.

Ce que le Gouvernement vous propose par ce budget, mesdames, messieurs les députés — considérant naturellement que l'effort doit se poursuivre dans l'avenir — est un changement de rythme. J'allais dire un grand bond en avant.

La politique de la communication, c'est aussi la qualité des rapports sociaux dans cette grande maison, d'aucuns disent dans cette grande famille des P. T. T., en particulier par la circulation de l'information à tous les échelons de la hiérarchie.

La politique de concertation s'est manifestée à tous les niveaux, aussi bien au cours des entretiens que j'ai eus régulièrement depuis mon arrivée à la tête de ce ministère avec les fédérations syndicales nationales que dans les contacts pris systématiquement avec les représentants du personnel lors de tous mes déplacements en province, tant il est vrai que c'est en province qu'on apprend la vie des P. T. T. plutôt que dans ce grand cuirassé du numéro 20 de l'avenue de Ségur. Je réponds ainsi à votre rapporteur, M. Wagner, qui s'interrogeait sur la qualité de nos rapports sociaux.

Par ailleurs, une cellule spécialisée de mon cabinet entretient des relations constantes et approfondies avec l'ensemble des organisations syndicales.

Dans la même perspective, j'ai donné des instructions précises aux divers services de mon administration et, en particulier, aux directeurs régionaux et départementaux pour qu'ils soient à l'écoute permanente des préoccupations du personnel.

Cette concertation prend deux aspects : l'un, informel — audiences, tables rondes, réunions de travail — l'autre, plus institutionnel avec le conseil supérieur des P. T. T., les comités techniques paritaires, ainsi que de nouveaux organismes tels que la commission nationale d'hygiène et de sécurité.

A cet égard, je précise qu'à l'occasion de la réorganisation du conseil supérieur des P. T. T., j'ai tenu à y associer les rapporteurs spéciaux du budget de mon département, de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Mais cette consultation n'a, à mon sens, sa pleine valeur que dans la mesure où, chacun prenant ses responsabilités, une large discussion s'instaure entre les parties à propos de chaque mesure dès que le principe en est retenu et non pas seulement au moment où les modalités en ont été arrêtées.

Par exemple, lorsque l'on crée un nouveau centre de tri ou de télécommunications, rien n'est plus simple que de consulter le personnel sur ce qu'il souhaite, de sorte qu'une fois ces lourdes dépenses engagées, on n'ait pas ultérieurement des querelles qui eussent pu aisément être évitées par des discussions préalables.

Au face à face avec les organisations syndicales, il convient — et je vous affirme que c'est ce que je tente de faire — de substituer un dialogue spontané et constructif, même lorsque nous ne sommes pas du même avis.

Cette nouvelle politique a trouvé, dès cette année, son terrain d'élection avec l'application scrupuleuse du relevé de propositions du 5 novembre 1974. La quasi-totalité des quelque 120 dispositions contenues dans ce document a d'ores et déjà été mise en application.

Au plan indemnitaire, deux mesures restent à publier, qui concernent les chefs de centre de télécommunications et les responsables des subdivisions des lignes; priorité absolue ayant été donnée aux diverses primes et indemnités en faveur des catégories de personnel qui sont les plus nombreuses et qui percevoient les rémunérations les moins élevées.

Je veux citer, en particulier, la prime de risque des services de la distribution et des lignes, revalorisée et indexée dès le 1^{er} janvier 1975, et pour laquelle est prévue dans le budget qui vous est soumis une nouvelle majoration au 1^{er} juillet 1976.

Quant à l'indemnité horaire versée au personnel travaillant de nuit, aussi bien dans les centres de tri que dans les services téléphoniques, après l'avoir revalorisée de 25 p. 100 au 1^{er} janvier 1975, je vous propose aujourd'hui de l'augmenter à nouveau sensiblement à compter du 1^{er} janvier 1976.

En ce qui concerne les problèmes catégoriels, je ne reprendrai pas devant vous la longue liste des mesures mises en application. Mais vous avez trouvé dans le projet de budget les moyens correspondant à la première étape du plan de promotion des services de la distribution et des lignes, ainsi que du reclassement des techniciens des télécommunications.

S'agissant du service actif ouvrant droit à la retraite à cinquante-cinq ans pour les agents exerçant leurs fonctions dans les centres de tri, je puis vous confirmer ici qu'avec votre assentiment les textes d'application de cette mesure seront publiés avant la fin de l'année.

Au total, le montant des mesures indemnitaires et catégorielles nouvelles, y compris l'incidence du relevé des propositions du 5 novembre 1974, s'éleva à 625 millions de francs contre 82 millions de francs en 1975.

Par ailleurs, et toujours en application du relevé de propositions, plusieurs tables rondes ont été réunies :

L'étude de la situation des personnels des P.T.T. originaires des départements d'outre-mer a permis d'arrêter, en accord avec mes collègues intéressés, un certain nombre de mesures qui constituent une première étape dans la recherche d'une plus grande et bien indispensable justice à leur égard. Et je souhaite que nous allions vraiment jusqu'au bout de cette justice.

Sont également à l'étude dans ce cadre les effets de la modernisation, en particulier dans le secteur du téléphone et des chèques postaux. Des mesures concrètes seront arrêtées à l'issue des travaux en cours.

Je m'arrête un instant, si vous le voulez bien, aux problèmes liés à la modernisation. Trois objectifs : la qualité du service offert au public ; les conditions de vie du personnel ; ses conditions de travail.

Quant à la qualité du service offert au public, j'observe que c'est en collaboration étroite et amicale avec le comité des usagers...

M. Hector Rolland. Très bien !

M. Aymar Achille-Fould, secrétaire d'Etat. ...et son président, mon ami Pierre Mauger, que nous avons travaillé.

Nous sommes bien d'accord sur le fait que le développement du téléphone dans les zones rurales, le maintien des bureaux de poste dans nos campagnes, en un mot la vocation de présence de mon administration auprès de la population, nous paraissent aussi importants que l'aménagement des heures d'ouverture de nos établissements dans les agglomérations.

Encore faut-il connaître les contraintes qu'implique cette vocation pour nos agents ; par exemple dans l'agglomération parisienne. Pour tenter d'y faire face, trois idées essentielles : loger les agents aussi près que possible de leur lieu de travail, accentuer l'effort en faveur des jeunes, pour le logement en particulier, favoriser l'accès des jeunes ménages à la propriété.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la situation de ces jeunes, pour la plupart d'origine provinciale, qui viennent à Paris, dans cette noria typique de l'organisation de notre personnel, et qui se trouvent dans la capitale, déplantés, sans logement, sans amis

et sans grands moyens. Nous avons — et jamais je ne m'en suis rendu compte d'aussi près que depuis que je suis à la tête de cette maison — un effort social particulier à accomplir en faveur de cette catégorie de jeunes. J'en suis parfaitement conscient et je ne négligerai aucun effort pour aboutir à des résultats positifs, dont certains peuvent déjà être constatés.

Avec Paris, la France a une trop grosse tête et Paris-P. T. T. n'échappe pas à cette règle. Ainsi poursuivrons-nous la politique de transfert en province — et d'abord dans les régions de main-d'œuvre, en particulier dans les régions de recrutement de notre personnel, par exemple dans l'ouest de la France et au sud de la Loire — de tous les établissements dont la présence n'est pas indispensable dans la capitale. (Applaudissements sur les bords des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Ces mesures qui viennent compléter les précédentes ne répondent pas seulement à une nécessité économique mais à un impératif social. A celles-ci s'ajoutent les dispositions touchant au budget social de mon administration dont voici les chiffres :

Budget pour 1975, investissement social, 133 millions ; crédits supplémentaires transférés en cours d'année, 90 millions.

Budget pour 1976, investissement social, 266 millions, soit le double de l'investissement social initial du budget de l'année dernière.

Je tiens aussi à porter une attention particulière vers le personnel féminin qui représente 40 p. 100 des effectifs de mon administration, sous la forme de crèches, de gardes d'enfants à domicile, de centres d'éducation et de planification familiale.

Mais l'action du secrétariat d'Etat aux P.T.T. revêt un aspect plus général et plus diversifié, qui se manifeste par des équipements sociaux dont la réalisation et la gestion sont confiées aux nombreuses associations de personnel.

Je citerai pour mémoire les villages de vacances, en particulier ceux de Fréjus et de Ronce-les-Bains qui, depuis cette année, offrent près de deux mille places supplémentaires aux familles et le centre de plein air de Villecresnes qui est venu compléter cet été, dans la banlieue parisienne, celui de Beaulieu-Sainte-Assise.

Enfin, le plan de soutien a permis, outre l'acquisition d'un certain nombre de foyers-logements, la construction en Savoie de la maison familiale d'Arêches.

Néanmoins, l'objectif prioritaire doit rester l'amélioration des conditions de travail.

J'ai demandé à une cellule spécialisée du centre national d'études des télécommunications de se pencher d'une manière particulière sur les conditions de travail du personnel et de me faire rapport avant la fin de l'année sur les améliorations, pour tant si simples quelquefois, qui méritent d'être enfin apportées.

Par ailleurs, pour tenir compte de la pénibilité ou de la répétitivité de certaines tâches, j'ai entrepris d'aménager la durée du travail.

Ces mesures s'inscrivent dans les choix fondamentaux retenus pour la revalorisation du travail manuel, et j'ai déjà pris des dispositions qui ont pour effet d'améliorer la condition du personnel — en majorité féminin — qui travaille dans les centres de chèques et dans les principaux centraux téléphoniques.

Pour les unes, j'ai décidé de donner, au 1^{er} octobre, deux samedis libres sur trois au lieu de deux sur quatre. Pour les autres, j'ai pris des dispositions allégeant leurs horaires hebdomadaires de travail.

Dès le 1^{er} janvier 1976, cet effort sera poursuivi comme il le mérite en faveur des agents qui travaillent dans les bureaux de poste et du personnel chargé de la distribution du courrier.

Quant aux auxiliaires — dont a parlé M. Ribes rapporteur spécial — le Gouvernement, vous le savez, va mettre en œuvre un plan de titularisation qui, pour les P. T. T., concernera un nombre très important d'agents. Il faut, pour aborder cette titularisation, ne pas perdre de vue qu'un grand nombre d'agents titulaires attendent, parfois depuis des années, leur mutation ou leur réintégration. Et naturellement, je pense aux femmes qui ont demandé leur mise en disponibilité pour garder leurs enfants.

Etabli en étroite concertation avec les organisations syndicales, un plan de titularisation globale permettra aux auxiliaires de bénéficier de la stabilité de leur emploi et de la garantie d'un déroulement de carrière dans de bonnes conditions, adaptées aux services qu'ils ont rendus ou qu'ils sont amenés à rendre.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Aymard Achille-Fould, secrétaire d'Etat. Mes objectifs doivent également tenir compte de la croissance des P.T.T. largement amorcée, et qui doit prendre un développement nouveau dans les années à venir. Cela implique, notamment au plan du personnel, que soient résolus les problèmes quantitatifs et qualitatifs qui en découlent.

Au point de vue qualitatif, la formation professionnelle doit être repensée et développée.

D'ores et déjà, je poursuis deux buts dans ce domaine : d'abord l'amélioration de cette formation par une meilleure adaptation aux postes de travail ; ensuite la réalisation d'une véritable formation permanente qui assure la promotion interne dont les P. T. T. ont toujours été le modèle et dont nous sommes fiers, mais aussi l'enrichissement personnel par la diversification des enseignements.

Je rappelle à ce propos que la branche poste consacre 4 p. 100 de sa masse salariale à la formation, et la branche télécommunications 7 p. 100.

J'ajoute que le recours à des techniques de pointe — tri automatique, gestion par téléinformatique, commutation électronique, spatiale ou temporelle — imposera un effort accru dans ce domaine.

Au point de vue quantitatif, j'ai indiqué les efforts entrepris en ce qui concerne le recrutement du personnel.

Je voudrais sur ce point être très clair et indiquer que l'ensemble de cet effort, même s'il n'a pas toujours paru pleinement satisfaisant aux organisations professionnelles, correspond sensiblement aux propositions formulées par mon administration lors des travaux préparatoires de ce budget.

J'entends, en effet, que ces emplois supplémentaires contribuent à assurer la croissance, mais aussi à améliorer les conditions de travail et les horaires hebdomadaires. Nous ne trichons pas !

Je prends l'engagement que tous les aménagements que je serai amené à faire sur ce point seront gagés par la création d'emplois correspondants.

En face des objectifs ainsi définis d'une administration qui a bien le sentiment d'avoir épousé son siècle, il convient que les moyens en personnel soient à la mesure des ambitions.

Le personnel des P. T. T., au prix d'un labeur soutenu et d'une adaptabilité certaine aux tâches qui sont les siennes, a permis cette mutation ; ce budget doit permettre de lui donner sa pleine ampleur.

La politique de la communication, c'est aussi le développement de la présence des postes sur tout le territoire national.

Aujourd'hui, beaucoup reste à faire pour donner au pays la véritable entreprise moderne de service public auquel il a droit : entreprise présente et humaine, moderne et efficace, sociale et sûre.

Présente et humaine. Les mouvements démographiques et la conjoncture économique, particulièrement dans le domaine de l'énergie, constituent, si l'on n'y résiste pas, de bonnes raisons de pratiquer une politique de retrait de la présence postale dans les parties les moins denses du territoire, en zones rurales notamment.

Je dis que cette politique est inacceptable, et c'est pourquoi je ne la pratiquerai pas. J'ai trop conscience de ce que représente pour tous les Français et surtout pour les personnes âgées, les isolés, les handicapés, le contact humain avec un préposé ou un agent des P. T. T. Ce contact est parfois le seul, et il n'a pas de prix pour celui ou celle qui chaque jour l'attend.

Je suis allé faire une tournée avec un facteur de Marines, commune des environs de Paris. Celui-ci, contre tout règlement, s'est arrêté, comme il le faisait chaque jour, devant une maison où il n'avait pas de courrier à porter. Nous sommes arrivés, dans cette vieille petite maison, devant une vitille petite dame, assise dans un fauteuil d'infirme. Et cette dame m'a indiqué que la visite de ce facteur lui apportait la seule présence humaine à laquelle elle avait droit chaque jour. Voilà — n'est-ce pas ? — une belle histoire de la présence postale ! (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, les centristes et démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

Les constructions nouvelles les plus importantes concernent en 1976, dans la région parisienne, les bureaux de Nanterre, Paris-V, Ris-Orangis, Cergy-Pontoise, Montreuil, Paris 20 et, en province, les bureaux de Clermont-Ferrand, Croix-de-Neyrat, Lille, Toulon-la-Rode, Vandœuvre, Angers-Sud, Orléans, La Rochelle, Saint-Fargeau-Ponthierry, Troyes.

Que ceux dont les villes n'ont pas été nommées ne soient pas déçus !

Nous verrons s'il est possible d'activer la construction d'un certain nombre de bureaux — celle-ci étant prévue pour 1977 — au moyen des crédits nouveaux dont nous allons disposer.

Au total, une somme de 250 millions de francs sera affectée à l'édification de l'ensemble des bureaux de poste.

Mais quel que soit l'effort de l'Etat dans ce domaine, comment pourrions-nous nous passer des collectivités locales, de toutes les collectivités locales, régions, départements, syndicats intercommunaux, communes ?

C'est ici le maire d'une commune de 2 000 habitants qui s'adresse à vous. Je connais le problème des dépenses en capital importantes, puis des loyers, fixés par les domaines et qui sont insuffisants pour couvrir les annuités d'emprunt.

Pour pallier ces inconvénients, j'ai décidé de porter le maximum de subventions accordées par mon ministère pour les bureaux de poste de 15 000 francs à 100 000 francs, toujours dans la limite de 18 p. 100 du montant de l'opération.

Cette mesure, qui entrera en application en 1976, aura son plein effet au cours de l'exercice budgétaire de 1977. Elle apportera une contribution appréciable à l'indispensable initiative des collectivités locales.

Parfois, l'activité strictement postale de certains bureaux ne suffit pas à occuper leurs personnels. Une solution à cette difficulté, puisque nous continuerons à être présents partout, pourra consister en de nouvelles attributions. Des études et des expériences sont en cours, visant à confier aux postes l'exécution d'opérations administratives simples pour le compte d'autres administrations qui n'ont pas ou qui n'ont plus un réseau de contact aussi étendu que celui des P. T. T., le seul à pouvoir toucher chaque jour tous les foyers.

Je voudrais, à ce propos, dire un mot du système de distribution « Cidex ».

Nous l'avons appliqué dans la mesure où nous pensions qu'il apportait une aide considérable à la fois au service public et à ceux qui sont chargés de l'accomplir. Mais il est bien clair que ce service ne peut en aucun cas aller à l'encontre de la présence, du contact humain dont j'ai parlé tout à l'heure. Il suffit de faire apparaître sur sa boîte Cidex le voyant nécessaire pour être sûr de recevoir la visite du préposé, et aucune boîte Cidex n'est installée contre la volonté de la population ou de la collectivité locale intéressée.

Une entreprise moderne et efficace : tous ceux qui ont essayé, souvent à l'occasion de grèves, de comprendre les postes et leurs problèmes, ont pu se rendre compte et être étonnés de la complexité des chaînes d'acheminement, mesurer quels efforts devaient être déployés quotidiennement pour procéder aux opérations de collecte, de tri, de transbordement, de transport, de distribution, de plus de trente millions d'objets de correspondance de toute nature, en quelques heures à peine et sur tout le territoire. Un plan de réalisation en sept ans d'une soixantaine de centres de tri automatiques pour toute la France a été établi afin de faciliter ce tour de force quotidien. En 1975, la construction de dix d'entre eux a pu être lancée dans la région parisienne. Ces centres seront mis en service dès 1976 à Issy-les-Moulineaux, Nanterre, Bobigny, Créteil, Evry, Pontoise, Melun, Meaux, Trappes et Creil. Cela répond à la question de M. Wagner sur ce sujet.

Dans la même année, la construction de six nouveaux centres sera entreprise à Montpellier, Marseille, Rouen, Saint-Etienne, Paris 20 et Bordeaux.

En 1976, au total, une somme de 595 millions de francs sera affectée aux opérations immobilières des centres de tri et à leur équipement en matériel.

En ce qui concerne les chèques postaux, la modernisation a pu être entreprise depuis de nombreuses années déjà, et 1978 marquera la fin de la mise en informatique des centres de Paris et de Lyon, qui étaient les derniers et les plus importants à automatiser.

Je suis convaincu que les quelques difficultés actuelles de passage de l'exploitation manuelle à l'exploitation informatique seront surmontées et que les chèques postaux représenteront bien le système de transfert moderne et efficace que nous avons recherché.

Une poste moderne et efficace, c'est non seulement des équipements, mais aussi des services adaptés et de qualité.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure du caractère humain des services, qui me paraît essentiel.

J'insisterai brièvement, répondant sur ce point également à M. Wagner, sur les efforts que j'entends faire pour continuer à simplifier les procédures aux guichets, pour améliorer certaines formules, comme celles des aérogrammes, et pour rechercher les services qui répondent le mieux aux besoins du public, tels la fourniture des emballages pour les paquets-poste, les cartes de paiement de chèques à l'étranger ou les distributeurs automatiques de billets.

Enfin, je voudrais m'attarder un instant sur le troisième caractère que doit avoir, à mon sens, un service public moderne : être social et sûr.

Il ne servirait à rien, en effet, d'avoir accompli de tels efforts dans le domaine des techniques et des matériels si l'on n'apportait pas autant de soin dans leur mise en œuvre et si on ne parvenait pas à un niveau équivalent pour l'amélioration des conditions de travail des hommes.

C'est une condition majeure pour moi, et je voudrais vous indiquer quels sont mes projets à cet égard.

En ce qui concerne les centres de tri, il faut transformer fondamentalement le cadre et l'ambiance de travail.

Actuellement, un centre de tri est encore trop souvent une sorte de grand hangar où un personnel nombreux, trop nombreux, comprenant parfois plus de quinze cents personnes, travaille debout, dans un espace étroit et dans un environnement inesthétique et vétuste.

Dans les nouveaux centres, dont les effectifs seront de l'ordre de quatre cents agents au maximum, l'ambiance et le cadre seront ceux d'un bureau plutôt que d'un triste atelier. Des hommes et des femmes en nombre suffisant pourront y travailler proprement, dans une ambiance différente, dans des locaux esthétiques et confortables, et exercer un métier technique et responsable dont ils pourront à nouveau être fiers.

Si je donne ces précisions, ce n'est pas par souci d'embellir la réalité de demain, c'est simplement pour la décrire. On peut, en effet, avoir du mal à croire que les trieurs, tels qu'on les voit aujourd'hui, pourront travailler demain sur de la moquette, sans poussière et avec de la musique d'ambiance.

Pourtant, j'ai déjà des raisons concrètes d'avoir confiance dans l'avenir, et cette confiance, je voudrais vous la faire partager, mesdames et messieurs les députés, ainsi qu'à l'ensemble des postiers et des postiers. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'Union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Enfin, je parlerai de la sécurité des personnes, des fonds et des valeurs.

Nous ne pouvons pas continuer à être le service public le plus agressé de ce pays. Je reçois chaque jour, en moyenne, une note concernant une agression commise dans tel ou tel bureau des P. T. T.

En ces temps de violence, il importe de prendre les dispositions nécessaires...

M. Emmanuel Hamel. La guillotine, notamment ! (Exclamations sur divers bancs.)

M. Gilbert Faure. Vous perdez la tête, monsieur Hamel ! (Sourires.)

M. Aymar Achille-Fould, secrétaire d'Etat. ... sur le plan technique et de dégager les crédits indispensables.

Des expériences sont en cours, qui devraient nous permettre de doter techniquement nos bureaux des dispositifs de sécurité nécessaires.

Par ailleurs, un groupe de travail composé de représentants des services du ministère de l'intérieur, du ministère de l'économie et des finances et du secrétariat aux postes et télécommunications a pour mission de déterminer les meilleurs moyens d'assurer la sécurité quand elle est aussi menacée qu'elle l'est aujourd'hui.

La politique de la communication, c'est aussi le retour à l'orthodoxie budgétaire, s'agissant de la poste et de ses services financiers.

Je ne reviendrai pas, en ce qui concerne le déficit chronique des transports de presse et des services financiers de la poste, sur ce qui a été dit fort justement par vos rapporteurs, si ce n'est pour constater qu'il s'agit d'un très vieux problème sur lequel se sont penchés tous mes prédécesseurs et sans doute les rapporteurs successifs du budget de ce secrétariat d'Etat,

ainsi que les commissions qui ont eu à en traiter. Le fait qu'il ne soit pas encore résolu démontre qu'il pose des questions réellement difficiles.

Pour ce qui est du déficit du transport de presse, lequel est, comme l'a souligné le rapporteur, responsable du déficit d'exploitation de la poste, j'ai examiné la possibilité de le réduire en écartant du bénéfice des tarifs préférentiels la publicité pure et la presse à caractère pornographique.

Transporter des idées, c'est-à-dire de la démocratie, à un tarif de faveur ou favoriser les échanges économiques — par exemple les ventes par correspondance — peut, en effet, être considéré comme le rôle d'un service public. Encore faut-il se poser la question de savoir si les retombées financières de cette responsabilité — et vos rapporteurs l'ont nettement souligné — doivent incomber à la seule administration des P. T. T.

Quant à la pornographie, je me garderai bien, naturellement, de juger la qualité de ces lectures. Ce n'est pas mon fait et je ne vois personnellement aucun inconvénient à ce que certains en fassent leur distraction hebdomadaire ou mensuelle. Mais est-ce bien notre rôle, par ces avantages de transport, de lui apporter ainsi une subvention déguisée ?

Or je dois dire que tenter à cet égard une discrimination est, en vérité, une entreprise quasi impossible dans la mesure où tel de ces hebdomadaires « sustente » tel quotidien qui, lui, « transporte » de la démocratie, et où tel autre a soin d'offrir à ses lecteurs, entre deux pages coquines, des articles de fond graves, parfois austères, signés par des hommes politiques en vue. Il en résulte que le choix devient ardu.

En ce qui concerne le déficit des chèques postaux, il est bien certain que toute mesure visant à augmenter la rémunération du budget annexe va dans le sens d'une aggravation des charges du budget général. Votre rapporteur, M. Ribes, en a parfaitement traité. On retrouve là le problème bien connu de savoir s'il vaut mieux faire payer les usagers du service public ou l'ensemble des contribuables.

Enfin, s'agissant de la Caisse nationale d'épargne, on peut penser que la situation actuelle n'est que provisoire, puisqu'elle tient au niveau moyen de rémunération de nos fonds, niveau inférieur au taux servi aux épargnants.

La Caisse nationale d'épargne a été longtemps bénéficiaire ; elle pourrait le redevenir dans un avenir proche, à condition, cependant, que la concurrence que se livrent actuellement les caisses locales d'épargne — appelées l'Ecureuil — et la Caisse nationale d'épargne, cède la place à la complémentarité.

Je me demande s'il est bien raisonnable de poursuivre cette sorte de concurrence dans laquelle une des caisses tente par tous les moyens de prendre les clients de l'autre, alors que, dans les deux cas, le résultat, en fin de compte, revient à la Caisse des dépôts et consignations.

J'ai actuellement des échanges de vues avec M. le ministre de l'économie et des finances, sur le point de savoir si nous ne pourrions pas rapprocher à la fois les vocations et les modalités de ces deux caisses, pour lesquelles les responsables des caisses locales d'épargne et ceux des P. T. T. assureraient, en complément le plus souvent, en concurrence quelquefois, le même service commercial pour un même produit.

Pour être franc, je dis que la concurrence telle qu'elle est organisée est déraisonnable. (Applaudissements sur quelques bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et des républicains indépendants.)

Certes, notre mission essentielle de service public peut justifier les sacrifices consentis pour mettre à la disposition du Trésor les fonds nécessaires au fonctionnement de l'Etat — je veux dire les chèques postaux — et pour permettre aux collectivités locales d'emprunter à des taux peu élevés — je veux dire la Caisse nationale d'épargne.

Il n'en demeure pas moins, je l'admets volontiers, que le volume, maintenant très élevé — 2,4 milliards de francs, comme on l'a rappelé ce matin — du déficit d'exploitation, risque, à terme, de mettre en péril notre équilibre financier et qu'il faut s'attacher à réduire ce déficit.

J'ai, à ce propos, des espérances : je veux dire que des conversations sont en cours avec M. le ministre de l'économie et des finances, afin de rechercher en commun une solution à ce problème qui, s'il n'est pas nouveau, n'en est pas moins particulièrement préoccupant.

Mesdames et messieurs, les députés, vous savez de quelle crise nous sortons. Je voudrais donc maintenant, sans trop abuser de vos instants, faire le point de la politique de la communication, c'est-à-dire du redressement de la situation du réseau téléphonique français.

Que le téléphone soit à la fois indispensable à la marche des entreprises et au réconfort des hommes, cela n'est plus à démontrer.

Il y aurait beaucoup à dire sur cet instrument de communication, routine pour les uns, événement pour les autres, dont l'automatisme sert aussi bien à transmettre des ordres en Bourse que des messages de tendresse. Bouée de sauvetage des désemparés, il tient lieu aussi de signal d'alarme pour beaucoup.

Vous le savez comme moi, dans nombre de nos contrées, on veut le téléphone parce qu'on a peur : peur de l'isolement, peur de l'agression, peur de la solitude. Or notre téléphone a souffert et souffre encore de sous-développement. Cela n'était pas digne de nous, cela n'était pas non plus digne de la France.

Conformément à la volonté du Président de la République, affirmée publiquement le 23 avril dernier, je me suis fixé trois objectifs à moyen terme. La forte croissance des investissements dans ce budget permettra de les traduire dans la vie quotidienne.

Le premier objectif est de donner un téléphone à tous les Français.

Il s'agit de rattraper dès le début des années 80 la densité téléphonique de nos principaux partenaires européens et de réduire à quinze jours la durée moyenne de raccordement. Cela veut dire que 70 p. 100 des ménages auront alors un téléphone à leur disposition au lieu de 25 p. 100 actuellement. Cela veut dire aussi que le réseau téléphonique comptera vingt millions d'abonnés, au lieu de sept millions à la fin de cette année.

Le deuxième objectif consiste à réaliser dans les faits l'égalité des Français, de tous les Français, qu'ils habitent la ville ou la campagne, devant le service public. Cela implique que les lignes longues qui desservent les habitations rurales croissent à un taux égal ou même supérieur à celui des lignes en milieu urbain, et cela bien qu'elles soient d'un coût double des autres.

La qualité de la vie se juge parfois à des détails. C'est pourquoi j'ai donné toutes instructions pour que, à prix égal, le bois soit systématiquement préféré au métal pour la fabrication des poteaux téléphoniques. J'ai pensé à l'harmonie de nos paysages et à mon collègue et ami André Jarrot. Bien entendu, il peut y avoir, dans certains cas, un problème de normes. Ainsi, certains poteaux en bois, notamment dans ma région du Sud-Ouest, ne sont pas conformes aux normes sévères de notre administration. Aussi ai-je donné des instructions pour que les normes soient changées. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

L'égalité des usagers consiste aussi à multiplier la construction des cabines publiques au coin des rues. Ai-je besoin de dire que le téléphone étant non pas un privilège mais un droit, l'argent ne saurait servir de critère à son attribution ? Je ne reviendrai pas sur ce point, puisque mon prédécesseur a supprimé les avances remboursables de type 1 pour les particuliers à compter du 1^{er} janvier de cette année et que je n'ai naturellement pas l'intention de les rétablir.

Le troisième objectif est d'améliorer la qualité du réseau. Ne plus attendre la tonalité, ne plus tomber inopportunistement sur un disque, cela suppose que l'on parvienne à une meilleure qualité du trafic, à une amélioration de la qualité des lignes d'abonnés et aussi à une rapidité accrue d'intervention de la part des services de réparation.

Si certains d'entre vous, ce qui, après tout, est possible, avaient des doutes sur la traduction de ces intentions dans les faits, je tenterais de les rassurer en indiquant que le redressement du téléphone français est déjà une réalité, puisque le nombre des postes d'abonnés a presque doublé depuis 1970 et que la forte croissance des crédits d'équipement prévue pour ce budget de 1976 permettra d'accroître encore cette tendance.

En effet, le programme de relance de 4,2 milliards de francs, décidé au mois d'avril dernier et financé par la société publique de financement Francetel, que j'ai constituée, dont 51 p. 100 des parts appartiennent à la Caisse nationale des télécommunications et 49 p. 100 à la caisse des dépôts et consignations, permettra d'engager 1,7 milliard de francs supplémentaires en 1975 — j'ai indiqué qu'ils étaient déjà engagés — et 2,5 milliards de francs en 1976.

Le montant total des engagements en 1976 sera ainsi de 18 351 millions de francs.

Le pourcentage des sociétés de financement privées, qui était de plus de 30 p. 100 il y a quelques années, est de 10 p. 100 aujourd'hui.

Rappelons, à titre de comparaison, que le montant des autorisations d'engagement était de 4 milliards de francs environ en 1970 et qu'il aura été de quelque 13 milliards de francs en 1975. C'est dire la progression qui a été accomplie.

Ainsi, le montant des investissements téléphoniques aura presque quintuplé en six ans et augmenté de 80 p. 100 en deux ans. C'était la simple condition nécessaire de toute politique du téléphone en France.

Voici quelques résultats.

Pour la première fois depuis bien longtemps, le nombre des demandes en instance s'est abaissé, passant de 1 241 000 en janvier 1975 à 1 150 000 aujourd'hui. C'est peut-être modeste encore, mais c'est un début.

Pour la première fois aussi, le délai moyen de raccordement qui a atteint jusqu'à seize mois et demi au 1^{er} janvier dernier tombera, à la fin de cette année, à environ un an.

Quant au nombre de lignes produites, il atteindra, grâce à la relance du 23 avril dernier, 850 000 en 1975, soit 40 p. 100 d'augmentation par rapport à 1974, dont 55 000 pour les lignes rurales contre 30 000 l'année dernière.

En 1976, le projet de budget qui vous est présenté permettra d'accélérer encore ce redressement : le taux d'automatisation, qui était de 91,5 p. 100 au début de l'année 1975, passera à 97 p. 100 à la fin de l'année 1976 et à 99 p. 100 fin 1977, si nous atteignons nos objectifs. Cela signifie que, dans deux ans, le réseau français sera presque entièrement automatisé.

Le nombre de lignes nouvelles devrait croître d'environ 1 100 000 : le parc téléphonique français atteindra ainsi plus de 8 millions d'abonnés à la fin de l'année prochaine, soit une densité de 15,6 postes pour 100 habitants contre 21 en République fédérale d'Allemagne et 51 en Suède. Nous avons donc encore du chemin à parcourir.

Le nombre des lignes longues rurales construites par l'Etat en 1976 sera de l'ordre de 75 000 et, à l'effort ainsi consenti, s'ajoutera celui des collectivités locales.

Je ne dirai qu'un mot des services nouveaux de télécommunications.

Dans le domaine de la téléinformatique, le réseau Transpac permettra aux petits utilisateurs comme les P. M. E. d'accéder aux ordinateurs de l'Etat alors que seuls les grands groupes, les grandes banques, les grandes organisations financières peuvent actuellement avoir recours à l'informatique.

Pour le télex, notre objectif est d'accroître le nombre d'abonnés, qui devrait passer de 54 000 à 63 000 à la fin de 1976. De surcroît, j'ai décidé de supprimer l'avance remboursable qui était réclamée aux nouveaux abonnés télex afin que nous puissions redémarrer sur des bases normales.

La télécopie permettra, dans des délais rapides, je le pense, à un quotidien d'être publié en quelques minutes sur tout le territoire. Ce sera, pour la presse, une véritable révolution, et nous n'avons pas le droit de nous priver de telles possibilités.

La téléconférence, enfin, permettra de réunir et de faire communiquer, par l'intermédiaire du petit écran, plusieurs dizaines de personnes réparties dans l'hexagone et qui ne seront pas obligées de se déplacer.

J'évoquerai rapidement l'aménagement du territoire.

« Maintenant, quand sonne le glas, on téléphone pour savoir qui est décédé. » Ces propos d'une aïeule du plateau de Millevaches, dans le Limousin, démontrent l'importance qu'on attache au téléphone dans nos campagnes.

Il est bien clair qu'il n'est pas d'aménagement du territoire possible, sérieux ou raisonnable sans installation préalable du téléphone, d'un réseau de télécommunications, en un mot sans possibilité de communication.

C'est en se trompant sur l'ordre des urgences qu'on a commis certaines erreurs dans ce pays. Je sais, à cet égard, quelles sont les responsabilités du Gouvernement et celles de mon administration.

Ayant beaucoup abusé de votre temps, mesdames, messieurs, je ne dirai que quelques mots de notre politique industrielle.

Vous savez que nous ne pourrions pas être le principal client de ce pays si nous ne menions pas une réelle politique industrielle.

La politique industrielle des P. T. T. ne peut être définie, sans contrôle, par les industriels privés qui environnent notre administration. Nous avons commencé à tirer les conséquences de cette réalité.

J'ai envoyé un questionnaire aux industriels concernés. J'ai reçu, le 23 septembre dernier, en réponse, une tonne et demie de documents qui sont à l'heure actuelle au dépouillement. Je ne peux donc pas vous dire pour l'instant par quels moyens —

mais soyez sûrs qu'ils seront modernes — ni dans quel schéma industriel nous accomplirons, avec les industriels, le grand effort que nous impose notre budget et qui doit nous permettre non seulement d'aménager le territoire national, mais d'être présents sur tous les marchés extérieurs et de faire face à la concurrence.

Permettez-moi maintenant de définir quelques principes.

La politique de la communication, c'est une politique d'expansion industrielle reposant sur la détermination de l'Etat et sur la priorité nationale que constituent les télécommunications.

C'est une politique de compétition active entre le nombre de groupes industriels nécessaires pour que l'Etat, qui d'ailleurs continuera à exercer ses contrôles, soit assuré d'obtenir les meilleurs prix.

C'est une participation généreuse de l'Etat aux crédits d'études nécessaires.

C'est une politique moderne, cherchant systématiquement à aller vers les systèmes techniques les plus sophistiqués dont nous disposons.

C'est une politique d'ouverture qui doit permettre à chacun des groupes qui se constitueront de disposer d'une large gamme de nos produits industriels en matière de commutations et en transmissions.

C'est une politique dynamique d'emploi et de décentralisation des investissements et des activités.

C'est enfin, à l'exportation, une politique concertée, déterminée, pour ne pas dire dirigiste, pour arracher les marchés étrangers et dans laquelle l'Etat jouera pleinement son rôle pour assurer la présence de la France sur le marché mondial dans ce secteur technologique clé, à forte valeur ajoutée, ayant le caractère d'industrie propre et préservant l'environnement.

La création d'un service de l'exportation au sein de mon administration a d'ailleurs été décidée. Ce service sera doté des moyens nécessaires pour conduire cette politique de conquête de nouveaux marchés.

Je vais maintenant conclure.

Ce budget traduit de grandes ambitions du Gouvernement. Tout à l'heure, je le proposerai à votre vote, mesdames, messieurs, c'est-à-dire à l'assentiment de la nation.

En réalité, je ne sais si j'ai réussi à vous inculquer le sentiment qu'il s'agit, à travers ce budget en forte croissance, non seulement de rechercher la gestion optimale de grands réseaux de communication, mais d'inscrire ces moyens dans une politique de la communication adaptée à notre temps. Peut-être, après tout, y a-t-il là un élément de réponse à certaines grandes interrogations des philosophes et des hommes politiques de notre époque.

Examinons certains aspects de notre société.

En matière d'aménagement du territoire, j'ai indiqué qu'un projet sérieux ne pouvait être réalisé sans que soient réglés au préalable les problèmes de communication.

En matière de croissance industrielle, l'ampleur toujours accrue des industries et des métiers associés à l'information montre le rôle essentiel d'une politique économique de la communication et son incidence sur la structure de l'appareil productif. Il est inutile, je pense, d'insister sur la réponse qu'elle apporte aux problèmes de l'énergie.

Plus les circonstances sont difficiles, plus le pilotage de l'économie exige une saisine et un traitement de l'information rapides pour tenter de maîtriser la conjoncture. Des tableaux de bord rapidement mis à jour et la téléinformatique diffusée sur tout le territoire national peuvent constituer un élément essentiel de la solution recherchée.

Quant à la qualité de la vie, ce n'est pas seulement une communication avec la nature ou avec l'art ; c'est d'abord, sans aucun doute, une communication des êtres entre eux, ce qui exige à la fois le temps, le goût et les moyens de communiquer.

Notre vocation consiste à rompre avec une société théâtrale ou spectaculaire où les hommes se contentent de regarder d'autres hommes et surtout à favoriser les échanges personnels dont l'homme est si souvent privé, qu'il soit dans la foule ou qu'il soit solitaire.

Communiquer, c'est également réduire les inégalités. Celles-ci ne concernent pas exclusivement les revenus ; elles existent largement au niveau de la communication. Il n'est que trop facile — et ce problème a déjà été évoqué — d'observer l'isolement, parfois dramatique, des personnes âgées ou des invalides et de mesurer le sentiment d'insécurité ou d'angoisse qui les étirent.

Devant une telle situation, nous devons réagir par le développement urbain et rural du téléphone, par la multiplication des cabines publiques, par la création de nouveaux réseaux du type Delta 7 reliés à des centres d'assistance. Des dispositions allant dans ce sens sont contenues dans le projet de budget qui vous est soumis.

La grande inégalité de notre temps, c'est également la différence, qui s'accroît sans cesse, entre les pays industriellement développés et les autres. L'effort considérable et incessant d'éducation, nécessaire pour faire face à cette plaie de notre époque, ne peut être effectué sans que soit multipliée la communication avec les pays en voie de développement.

Il faut donc mieux communiquer, mais aussi mieux répartir les responsabilités.

La transformation progressive des systèmes hiérarchiques et centralisés qui sont les nôtres en de nouvelles formes d'organisation sociale plus responsables ne peut s'envisager sans que soit modifiée la structure de nos réseaux de communication. Ainsi, la coopération confiante, telle qu'elle doit exister entre l'Etat et les collectivités publiques, impose que ces dernières puissent bénéficier d'un véritable service public d'information que permettrait d'assurer la création du réseau de téléinformatique dont je vous parlais tout à l'heure.

Ce qui est vrai pour les collectivités pourrait le devenir pour les citoyens si l'on offrait à ceux-ci la possibilité de participer plus étroitement aux décisions qui les concernent.

Voilà, pour notre démocratie, l'une des façons de compenser la nouvelle et considérable puissance qu'exercent à sens unique les moyens audio-visuels qui ont fait explosion.

Envisager le changement de cap de notre société de consommation, réconcilier notre croissance industrielle avec les citoyens, et en particulier avec les jeunes, c'est participer à la construction d'une société qui ne fabriquera plus uniquement des choses, mais rendra la parole à l'homme.

La démocratie libérale avancée, c'est le contraire de la société autoritaire, c'est le contraire de la société bureaucratique, c'est le contraire de la société industrielle type XIX^e siècle et c'est le contraire de la société de consommation lorsqu'elle devient aliénante. Elle peut être — j'en ai personnellement la conviction — la société de la communication. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Laurissegues, premier orateur inscrit.

M. Christian Laurissegues. Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis l'un de ceux qui, dans cette assemblée, ont des doutes, comme vous dites. Vous me permettez de m'en expliquer.

A en croire vos déclarations, tant dans cet hémicycle aujourd'hui qu'en d'autres lieux et à diverses occasions, nous devons admettre que votre budget bénéficie désormais d'une priorité nationale, qu'il est caractérisé par un effort exceptionnel qui serait le point de départ d'une vaste et ambitieuse politique de la communication.

Si nous n'étions pas habitués à discerner la vérité dans les démonstrations les plus habiles, si nous étions crédules au point de nous laisser prendre à la magie des chiffres et des pourcentages, peut-être penserions-nous que le projet soumis à notre examen recèle une réelle volonté d'améliorer la situation des P. T. T.

Hélas, monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne nous avez pas convaincus. En effet, nous ne pouvons oublier qu'en 1970 un de vos prédécesseurs, aujourd'hui encore membre du Gouvernement, s'était solennellement engagé à cette tribune à mettre un terme au déficit des chèques postaux à compter du 1^{er} janvier 1974. Or, le 7 octobre, au Sénat, vous avez vous-même déclaré que le déficit attendu dans ce secteur en 1976 atteignait 1 351 millions de francs. Voilà qui montre la crédibilité des promesses faites, à l'occasion d'une discussion budgétaire, par un ministre de la majorité actuelle.

Par ailleurs, s'il est exact que la progression des masses budgétaires est sensible pour ce qui est des emplois, des mesures indemnitaires et catégorielles, du budget social et des programmes d'équipement, il est non moins certain que cette évolution résulte non pas d'un désir spontané du Gouvernement de faire quelque chose, mais de l'action syndicale menée en octobre 1974.

Il vous échoit aujourd'hui de présenter ces améliorations comme le fruit d'un acte politique volontaire, alors qu'en fait,

pour l'essentiel, les décisions ont été prises à la suite d'un vaste mouvement de grève, expression du malaise et des difficultés indéniables, qui sont dénoncés par le groupe socialiste depuis des années. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

Aussi comprendrez-vous que, sans nier les aspects positifs de ce projet, nous soyons en désaccord sur leur origine et que nous doutions que ce budget soit aussi profondément différent des autres que vous voulez bien le laisser croire.

Ne disiez-vous pas vous-même, lorsque vous avez exposé l'économie générale de ce projet devant le conseil supérieur des P. T. T. en juin 1975 : « Je crois qu'il apparaît dans les chiffres un accroissement considérable, dont il ne faut pas se glorifier, parce que, somme toute, il n'est que l'impérative nécessité de nous remettre à jour. »

Vous aviez ainsi reconnu la carence de vos prédécesseurs sans pour autant prétendre que la novation était telle qu'elle pouvait constituer l'amorce d'une politique vraiment nouvelle.

Nous allons d'ailleurs démontrer, en feuilletant rapidement le « bleu » et sans nous laisser impressionner par les pourcentages, que rien de fondamental n'est changé, que vous persistez dans l'erreur et que vous continuez à mal gérer un service public essentiel à la vie de la nation.

Examinons d'abord les recettes de fonctionnement.

Les produits d'exploitation sont évalués globalement à 29 978 millions de francs, ce qui représente un accroissement de 16,1 p. 100. Cet accroissement recouvre des distorsions évidentes. On prévoit en effet une augmentation du trafic postal de 3,5 p. 100 seulement, une stagnation de l'activité des services financiers et, dans le même temps, une poussée importante de celle des télécommunications — plus de 18,1 p. 100.

Ces prévisions optimistes quant aux produits d'exploitation des télécommunications — 18 664 millions de francs — auraient dû vous conduire à faire un effort pour corriger en baisse le montant de la taxe de raccordement. Il n'en est rien. Nous le regrettons vivement car le prix d'un raccordement est désormais tel que, sous prétexte d'égalité, vous instaurez une véritable ségrégation par l'argent. Il est vrai que, dans tous les domaines, ce mode de sélection est, pour la majorité actuelle, une méthode de Gouvernement.

S'agissant des produits financiers, vous faites, comme je le disais au début de mon propos, la démonstration éclatante de votre immobilisme en continuant à accepter un rendement nettement insuffisant des fonds en dépôt. En effet, la rémunération de ces fonds par le Trésor est évaluée, pour 1976, à 1 778 millions de francs. Tout cela parce que vous n'avez pas voulu ou pas pu obtenir de votre collègue des finances que cesse ce scandale que constitue l'attribution d'un taux d'intérêt de 1,5 p. 100 pour la part n'excédant pas 30 800 millions de francs.

Il suffirait que la rémunération de l'ensemble des fonds soit calculée sur la base d'un taux d'intérêt de 6,3 p. 100 pour que le produit des chèques postaux, qui serait alors porté à 3 125 millions de francs, permette d'équilibrer le bilan dans cette branche.

N'oublions pas, en outre, que, depuis quelques exercices, l'équilibre de la caisse nationale d'épargne est rompu à cause, là encore, de la rémunération insuffisante des fonds collectés et que ce déficit non négligeable vient encore aggraver le déséquilibre de la première section.

Si l'on considère maintenant les dépenses de fonctionnement, on ne peut manquer de constater — et vous n'avez pas omis de le faire remarquer, monsieur le secrétaire d'Etat — que les crédits prévus pour les mesures prises en faveur des personnels sont en sensible augmentation. Ils atteignent 625 millions de francs alors qu'ils représentaient 76 millions de francs dans le budget de 1974 et 82,4 millions de francs dans celui de 1975.

Mais je crois que le Gouvernement ne doit pas trop insister sur cet aspect des choses car il apporterait lui-même la démonstration de l'importance extraordinaire du contentieux qui existait, sur les plans catégoriel et indemnitaire, avant la grève d'octobre 1974.

Nous aurons la courtoisie de passer sur ce chapitre si le Gouvernement a la pudeur de ne pas donner à son incurie l'aspect d'une générosité soudaine à l'égard des personnels des P. T. T.

Une telle attitude serait, à nos yeux, d'autant plus déplacée que nous n'ignorons pas que l'application du relevé de propositions n'est pas totale et qu'elle est loin d'être pleinement satisfaisante. Pour le prouver, nous ne prendrons qu'un seul exemple, celui de la prime de rendement. Si l'on peut considérer que, pour 1976, une augmentation de 15 p. 100 à 40 p. 100

s'inscrit bien dans la lettre du relevé de propositions, force est de constater que ces revalorisations sont très éloignées de l'esprit de ce relevé.

En fait, une fois encore, les pourcentages, qui ont été manipulés, sont trompeurs ; la réalité est fort différente : l'augmentation pour 1976 de la prime des agents d'exploitation sera de 50 francs seulement. Lorsqu'on sait que, dans le relevé de propositions, le Gouvernement s'est engagé à ce que la prime de rendement devienne à terme l'équivalent du traitement indiciaire moyen mensuel de chaque catégorie, et que, pour les agents d'exploitation, cette prime sera en 1976 de 400 francs, on mesure mieux l'hypocrisie gouvernementale.

Il faudra des décennies pour que le montant de la prime atteigne l'objectif fixé, mais chaque augmentation sera présentée comme respectant scrupuleusement les engagements du Gouvernement.

On comprendra que nous dénonçons un tel comportement et que nous exigeons des efforts conformes à l'esprit du relevé de propositions.

En outre, le Gouvernement ne ménage pas sa peine pour mettre en valeur les efforts consentis dans le domaine des emplois, en établissant des comparaisons avec les créations d'emploi des années précédentes.

Or qui connaît les P. T. T. n'ignore pas qu'à ce jour les cinq mille créations d'emploi par anticipation sont à peine réparties par région et que les agents appelés à tenir ces postes ne sont pas encore effectivement nommés ou, au mieux, pour certains, le sont depuis quelques jours à peine. Un peu de modestie, s'il vous plaît, et ne présentez pas toujours votre politique comme un perpétuel exploit ! Vous êtes d'autant moins autorisé à le faire que la politique des effectifs que vous menez depuis des années est mauvaise et place les P. T. T., d'après l'annexe 32 de la fonction publique, selon une étude fondée sur la période 1969-1975, à un rang qui est loin d'être enviable.

Ainsi à la lecture de ce texte, très officiel, on constate que les effectifs, pour la période considérée, ont crû de 48,7 p. 100 au ministère de la justice, de 24,1 p. 100 au ministère des transports, de 21,7 au ministère de l'agriculture, de 15,3 p. 100 au ministère de l'économie et des finances et de 13,1 p. 100 au ministère des postes et télécommunications.

Les grévistes d'octobre réclamaient des emplois pour défendre le service public et pour améliorer leurs conditions de travail. En leur octroyant, un an plus tard, 14 125 emplois nouveaux, vous reconnaissez en fait qu'ils avaient raison, ce que prouve d'ailleurs la statistique à laquelle je viens de faire référence.

Pour notre part, nous irons plus loin en affirmant que ce nombre de créations d'emploi, qui est certes important, demeure insuffisant. En effet, la situation du service public est si dégradée, la politique d'investissements que vous voulez mener requiert tant de moyens humains, les problèmes relatifs à la durée du travail sont tels qu'il ne sera pas possible de faire face à tout avec le nombre d'emplois annoncé, même s'il paraît à première vue important.

Nous considérons donc que vous devez faire plus dans ce domaine. Si vous ne le faites pas, votre politique d'investissements n'aura guère de sens ; votre grand dessein de politique de la communication demeurera un slogan creux et ira rejoindre dans les cartons poussiéreux de la majorité la « nouvelle société » de M. Chaban-Delmas.

Ne disposant pas d'un temps de parole suffisant, je ne m'étendrai pas davantage sur les mesures de personnel, encore qu'il y aurait beaucoup à dire sur la situation de bien des catégories, car le relevé de propositions n'a pas tout réglé. Je pourrais, par exemple, démontrer la nocivité de la politique indemnitaire menée aux P. T. T., notamment au sein des télécommunications.

J'évoquerai maintenant les charges d'emprunt.

Depuis des années, nous dénonçons l'endettement excessif des services des P. T. T. qui sont obligés de recourir à l'emprunt en raison de fautes politiques et de gestion, tel le déficit des chèques postaux que nous avons dénoncé, ou à cause de charges indues supportées par le budget.

Nous éprouvons d'ailleurs le pénible sentiment de répéter toujours la même chose. En effet, depuis combien de temps dénonçons-nous le scandale du support par le budget des P. T. T. des tarifs préférentiels de presse — 998 millions de francs pour 1976 — et réclamons-nous la prise en charge par le budget général des sommes qui grèvent lourdement les crédits des P. T. T. ?

Nous continuerons aussi de condamner les tarifs réduits consentis à de nombreuses entreprises, ainsi que les contrats spéciaux passés avec elles, qui ont été dénoncés par la Cour des comptes.

Est-il étonnant alors de constater que les P. T. T., qui n'ont pas les moyens de faire face aux obligations qu'ils supportent indûment soient contraints de recourir de plus en plus à l'emprunt pour équilibrer leur budget? Cependant, au point où en sont les choses, cette situation devient aberrante.

Ainsi, en 1976, l'endettement global des P. T. T. se montera à 31 620 millions de francs et les charges d'emprunt seront de 2 246 millions de francs, ce qui représente 5,3 p. 100 des dépenses totales de fonctionnement.

Une telle situation ne peut se poursuivre, car les P. T. T. en sont arrivés à la situation ridicule d'emprunter pour payer leurs emprunts! Il faut assainir leur budget et revenir à des conceptions plus conformes à la raison et au simple bon sens.

Monsieur le secrétaire d'Etat, exigez du ministre de l'économie et des finances un juste paiement des fonds en dépôt, exigez la prise en compte par le budget général des charges découlant des tarifs préférentiels de presse, et les P. T. T. auront moins besoin de faire appel à l'emprunt.

De même, cessez de recourir aux sociétés de financement dont le prix de revient dépasse, au fur et à mesure de l'importance qu'on leur donne, tout ce que les esprits les plus pessimistes pouvaient imaginer. Ainsi, pour 1976, les loyers versés à ces sociétés seront en augmentation de 34 p. 100 et représenteront un volume de 1 050 millions de francs.

Ce court examen me conduit à faire un constat de novation important : pour la première fois depuis bien longtemps, le résultat d'exploitation sera globalement déficitaire en 1976!

Ainsi, j'affirme que le déficit global du budget de fonctionnement des P. T. T. est de 396 millions de francs. En matière d'innovation et de budget sans précédent, vous avez gagné, mais dans le mauvais sens!

Voilà où mène votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat. J'en viens maintenant aux opérations en capital.

A l'évidence, les autorisations de programme pour 1975 sont sensiblement plus importantes que celles de 1974. Mais cela ne saurait nous conduire à approuver de façon inconditionnelle une partie du budget, qui demeure critiquable à plus d'un titre. En effet, au travers des opérations envisagées, sont utilisés des moyens de financement que nous contestons et se profilent des choix qui, à notre sens, vont à l'encontre de l'intérêt du service public bien compris.

S'agissant de la poste, au-delà de l'automatisation du tri qui n'ira pas sans poser des problèmes humains dont la solution n'apparaît pas dans le projet de budget, nous soulignons une fois encore que la mise en place de 120 000 boîtes « Cidex » en zone rurale n'est pas faite pour améliorer la qualité du service public. L'éloignement du préposé des usagers est confirmé, quoi que vous puissiez dire, budget après budget.

Nous vous répétons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vos services — et vous les approuvez par ces dégagements de crédits — sont à ce titre en train de tuer la poste en milieu rural.

Nous connaissons la limite de notre pouvoir en la matière ; mais, au moins, le Parlement saura que le groupe socialiste dénonce depuis toujours tout ce qui déshumanise le service public et l'éloigne de l'usager. Vous prenez là une responsabilité dont vous ne mesurez pas les conséquences ; c'est votre droit. Notre devoir est de montrer à l'opinion la nocivité de vos choix ; nous le faisons ici. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

S'agissant des services financiers, nous regrettons que nos vœux et nos demandes pressantes n'aient pas été, encore une fois, pris en considération. Il est, certes, intéressant d'achever l'automatisation des chèques postaux et d'envisager l'uniformisation des systèmes ; mais à notre sens, il aurait été plus important encore d'élargir la mission de ces services et de les mettre davantage à la disposition du public en les autorisant à fournir des prestations nouvelles leur permettant de faire face à la concurrence bancaire.

Pourquoi, par exemple, les chèques postaux ou la Caisse nationale d'épargne ne peuvent-ils accorder des prêts pour le logement social?

Le silence sur ce point signifie sans doute, entre le maintien artificiel du déficit structurel — nous l'avons prouvé — que le Gouvernement préfère délibérément sacrifier la « banque

du pauvre » qu'ont toujours été les chèques postaux. C'est un choix politique bien dans l'axe du libéralisme économique. Encore faut-il avoir le courage de l'avouer ! L'aurez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat?

Les télécommunications se taillent en apparence la part belle dans les autorisations de programme : 16 351 millions de francs, soit une augmentation de 43,6 p. 100 par rapport à 1974. L'effort est important. Mais par quel moyen sera-t-il réalisé? Par l'intermédiaire des sociétés de financement! En effet, la part réservée à ces sociétés passe de 1 640 millions de francs en 1974 à 4 340 millions de francs en 1976.

On nous annonce d'ailleurs la création d'une nouvelle société, Francetel, à capitaux entièrement publics. Pourquoi alors les autorisations de programme, les crédits de paiement et l'ensemble des ressources qui proviendront de Francetel ne sont-ils pas budgétisés?

Tous ces capitaux plus ou moins purs mis sur le marché des télécommunications ne seront d'ailleurs pas sans conséquence sur ce secteur. Ainsi, on parle d'appels d'offres où la concurrence fait rage, car les choix des méthodes de commutation vont sérieusement engager l'avenir. Ne croyez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Parlement, à l'occasion de ce débat budgétaire, mérite quelques égards et quelques informations? A moins que vous n'effectuiez vos choix dans le secret et que vous n'arbitriez entre les compagnies en fonction de données ne pouvant être communiquées aux élus de la nation!

Si vous ne répondez pas sur ces points, nous aurons alors la certitude que la « cuisine » se fait entre capitalistes et qu'à nouveau planent des dangers graves sur ce service public.

Le groupe socialiste veut être renseigné nettement au moment où les télécommunications ont choisi de détruire la qualité des services après-vente en n'assurant plus normalement les services de réclamations, de renseignements, d'abonnés absents... Nous ne saurions nous contenter de réponses dilatoires sur l'avenir d'un service qui, pour nous, fait partie d'un tout : l'entité des P. T. T.

Les inquiétudes que nous éprouvons et que montre l'exemple que je viens de citer ne peuvent que croître lorsqu'on sait que les crédits importants alloués aux télécommunications permettront le développement de secteurs tels que la téléinformatique. Avez-vous l'intention d'empêcher les sociétés concernées de louer leurs lignes pour leur compte, afin d'assurer la garantie du service public dans un secteur où vous envisagez, en 1976, la construction de 2 800 voies de téléinformatique?

Cela dit, je ne m'engagerai pas dans la querelle habituelle sur le nombre de raccordements demeurant à effectuer et sur les paris engagés sur l'avenir par vous et vos prédécesseurs. Vous avez formulé le vœu pieux de raccorder une ligne en quinze jours en 1980-1982 ; il y aurait à cette époque, selon vous, plus de dix-neuf millions de lignes en service. M. Galley et M. Germain étaient orfèvres en matière de promesses. Nous ne doutons pas que vous fassiez aussi bien qu'eux! Mais vous nous permettez d'être un peu sceptiques.

J'en viens maintenant à ma dernière observation qui, après tout, est essentielle : le fascicule budgétaire fait apparaître que l'équilibre général du budget des P. T. T. n'est obtenu que grâce à une ligne « financement à déterminer » de 9 684 millions de francs.

A mon sens, c'est l'hypocrisie suprême de ce budget. On parle haut, on engage des dépenses, on proclame qu'on va mettre en œuvre une politique de la communication ; mais lorsqu'il s'agit d'établir les moyens, on choisit la voie de la facilité. Les comptes se révèlent en déséquilibre : on les rétablit par la ligne « financement à déterminer ». On verra à recourir à l'emprunt, au relèvement de tarifs...

Monsieur le secrétaire d'Etat, tout cela me conduit à vous dire, au nom du groupe socialiste, que votre budget comporte, certes, des aspects positifs imposés par la lutte du personnel, mais que vos méthodes de gestion demeurent aussi mauvaises que par le passé. Vous faites peut-être illusion pour ceux qui ne connaissent pas le détail des choses ou pour ceux qui sont convaincus par discipline ou choix politique.

Le nôtre sera de ne pas couvrir vos acrobaties budgétaires et vos choix contestables. Nous voterons contre ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le secrétaire d'Etat, le budget annexe des postes et télécommunications est certainement celui des budgets qui se situe, en raison du rôle très noble de ce

service public, le plus au cœur de ce qu'il est convenu d'appeler la « nouvelle croissance », puisqu'il a pour objet essentiel d'améliorer la communication et les relations entre les hommes, ainsi que vous l'avez magnifiquement démontré tout à l'heure.

Ce budget est marqué cette année par des efforts importants concernant les équipements, les télécommunications, ainsi que le secteur social. Mais il constitue aussi — et vous ne l'avez pas caché — une sorte de mémoire chiffré d'un ensemble de carences, d'insuffisances humaines, structurelles ou financières que nous avons parfois rappelées par le passé et qui ne sont pas encore corrigées.

Mais qui veut trop prouver — et je m'adresse à la gauche — ne prouve rien; c'est bien connu. Ne pas reconnaître cette année l'importance de la croissance des efforts en matière de télécommunications est vraiment nier l'évidence. Nous porterons donc sur votre budget un jugement très largement positif, tout en appelant votre attention sur quelques problèmes qui nous tiennent à cœur. Pour ma part, je traiterai essentiellement du personnel, laissant à mes collègues le soin d'évoquer le téléphone et le fonctionnement général du service public.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez décidé de créer 14 000 emplois en 1976. C'est bien, c'est nettement mieux que les années précédentes. Mais notre souci est de sortir à tout prix la politique de l'emploi aux P.T.T. de la politique budgétaire de l'Etat, car une entreprise, de quelque nature qu'elle soit, qui serait soumise aux à-coups de la politique budgétaire ne pourrait survivre bien longtemps. En conséquence, l'effort accompli ne doit pas être purement conjoncturel; il doit marquer un redressement structurel, pour différentes raisons que je voudrais énumérer.

D'abord, il y a un accroissement très important des équipements, qu'il s'agit de faire fonctionner.

Ensuite, les retards accumulés, notamment au cours des six ou sept dernières années, ne peuvent pas être rattrapés en une année. Mais, s'agissant des emplois industriels, nous sommes en période de crise, peut-être pour longtemps. Alors profitez-en pour intensifier au maximum le recrutement dans les services publics.

Enfin, n'oubliez pas que, dans certains secteurs de la poste, il conviendrait que la semaine de travail s'établisse à quarante heures, alors qu'elle est actuellement de quarante et une heures et demie ou de quarante-deux heures; raison de plus pour ne pas relâcher l'effort de recrutement, surtout si vous souhaitez, monsieur le secrétaire d'Etat, ne plus fermer de bureaux de poste à la campagne.

Quant à la sous-traitance, il s'agit peut-être d'un problème plus délicat mais qu'il ne convient pas de traiter dénagativement. D'après certains fonctionnaires, il serait préférable dans certains cas, pour l'intérêt du travail, de ne pas sous-traiter, ce qui exigerait — je pense en particulier à la pose des câbles — une politique active de personnel.

S'agissant du statut et des rémunérations du personnel des P. T. T., permettez-moi de vous féliciter d'avoir respecté les grandes lignes du protocole d'accord issu de la grève de novembre dernier, ce qui n'est pas rien en raison de la crise que nous connaissons.

Reste cependant le niveau de la prime de rendement, évoqué par l'orateur précédent et par les rapporteurs. Cette prime, on le sait, devrait croître jusqu'à équivaloir un treizième mois de salaire. Or l'accroissement de 13 p. 100 accordé cette année est effectivement insuffisant pour permettre, compte tenu de l'inflation, d'atteindre dans un délai rapproché cet avantage social attendu par 400 000 agents des P.T.T. Je suis convaincu, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ne manquerez d'établir un véritable contrat sur ce sujet avec les organisations syndicales afin d'arriver à leur donner satisfaction.

Deux points mineurs du protocole pourraient aussi être réglés: il s'agit de la création de surveillants dans les centres de tri, qui paraissent d'autant plus nécessaires que parfois deux mille à trois mille personnes travaillent ensemble dans ces centres, et de la restructuration attendue des bureaux d'études et de dessinateurs.

S'agissant des horaires de travail, des inégalités semblent se créer. Actuellement, en effet, des écarts de plus de cinq heures apparaissent entre les horaires hebdomadaires pratiqués dans les chèques postaux et ceux que connaissent les bureaux mixtes par exemple. Il conviendrait de les diminuer sensiblement.

J'ai l'habitude d'intervenir, sans avoir jamais été entendu jusqu'à présent, en faveur des préposés. Cas très particulier dans la fonction publique, ces fonctionnaires sont peut-être les seuls à assurer eux-mêmes l'entretien de leur véhicule, qui est

très souvent une bicyclette. J'ai signalé à votre prédécesseur l'insuffisance des efforts consentis pour l'indemnisation de leurs frais. Je souhaite, bien que ces préposés ne crient pas très fort, qu'ils soient entendus.

J'attends également de votre part, monsieur le secrétaire d'Etat, certaines explications au sujet des indemnités de déplacement qui stagnent à des niveaux très en retrait par rapport aux frais réels que supporte le personnel régional quand il se déplace.

Comme le rapporteur spécial, M. Ribes, le groupe auquel j'appartiens souhaite savoir de façon précise comment vous espérez trouver les neuf milliards de francs inscrits à la ligne: « financement à déterminer ». Nous ne craignons pas que vous ne les trouviez pas — nous savons que de nombreux capitaux sont disponibles en France, et on pourrait d'ailleurs envisager une augmentation des tarifs en fonction de l'inflation — mais en notre qualité de parlementaires, nous nous aurions un peu frustrés par cette procédure, d'autant que nous aurions certainement approuvé votre choix.

En conclusion, je souhaite très vivement que vous réussissiez dans votre tentative de redressement, qui caractérise une politique d'ensemble que cinquante millions de Français souhaitent voir aboutir. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Mauger.

M. Pierre Mauger. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues: le projet de budget des postes et télécommunications qui nous est présenté aujourd'hui est de nature à satisfaire tous ceux qui, depuis longtemps, souhaitent que ce grand département dispose des moyens lui permettant d'assurer sa mission de service public.

En augmentation de 27 p. 100 par rapport à celui de 1975, ce budget marque la volonté du Président de la République et de son gouvernement d'intensifier l'effort nécessaire pour que la France soit dotée enfin d'un service qui assure véritablement la communication entre tous.

Des mesures acquises représentant 16,9 p. 100 des crédits votés et des mesures nouvelles d'un montant égal à 8,9 p. 100 des services votés, une augmentation globale de 27,4 p. 100, qui atteint en fait 28,7 p. 100 par rapport à 1975 si l'on considère l'ensemble du budget, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement et les opérations en capital, tels sont les chiffres que nul ne peut contester.

Leur application apporte une illustration à la politique que vous entendez mener: 14 125 emplois nouveaux, dont 5 000 ont été créés par anticipation dès cette année; 552 millions de francs affectés à la provision pour majoration de traitements et 758 millions de francs aux mesures indemnitaires et catégorielles; enfin, un effort sans précédent pour les crédits sociaux puisqu'ils auront doublé en un an.

Votre préoccupation et votre action dans ce domaine, monsieur le secrétaire d'Etat, seront ressenties par le personnel mais aussi par les usagers. En effet, vous contribuez, par la priorité que vous accordez au développement des équipements sociaux, à améliorer les conditions de vie et de travail et, ainsi, la qualité des rapports entre le public et l'administration.

Je voudrais, à ce sujet, appeler votre attention sur certaines des observations faites par les usagers des postes, et je peux ajouter que leurs préoccupations vont, pour la plupart, dans le sens des vœux exprimés par le personnel.

Il s'agit des problèmes liés au recrutement et à la formation des agents. Actuellement, le recrutement est national, ce qui implique des déplacements de personnes, des séparations de couples et rend difficile l'adaptation des jeunes à leur milieu professionnel.

Pourquoi ne pas envisager un recrutement régional permettant aux candidats de choisir leur région d'affectation? Pourquoi ne pas commencer dès maintenant à répartir les personnels, surtout nouveaux, de votre administration en fonction de leur milieu d'origine?

Quant à la formation des agents, elle doit accompagner tout effort entrepris pour mieux servir le public, en même temps qu'elle doit leur permettre de suivre l'évolution des techniques. En effet, l'usager est en droit d'attendre du préposé comme du contrôleur d'être renseigné et servi comme tout client doit l'être.

C'est pour moi l'occasion de rendre hommage au travail accompli par tous ceux qui relèvent de votre autorité. Ils remplissent leur rôle avec dévouement, même si certains d'entre eux connais-

sent des conditions de travail pénibles, comme j'ai pu m'en rendre compte pendant la saison d'été dans la station balnéaire des Sables-d'Olonne. Toutefois, il est nécessaire de veiller à ce que les agents soient suffisamment polyvalents, surtout derrière les guichets, pour que l'usager cesse de s'interroger sur les raisons de certaines files d'attente étoyant des bureaux vides.

J'en arrive aux télécommunications.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre action personnelle auprès du Président de la République a permis que le problème de la communication connaisse, dès à présent, un début de solution, avec la part prise par votre département ministériel dans le plan de soutien à l'économie.

Certes, les objectifs que vous avez tracés sont ambitieux, mais ils sont nécessaires pour que la France rattrape le retard considérable qu'elle connaît. En consacrant, l'année prochaine, 14,6 milliards de francs au téléphone, vous débloquez véritablement une situation qui n'était pas digne d'un pays industriel.

Je souhaiterais toutefois faire plusieurs remarques à ce sujet.

La première concerne la fluidité du trafic. Il serait vain de multiplier le nombre de lignes si l'abonné n'est pas en mesure d'appeler un correspondant dans des conditions normales. Or les liaisons interrégionales posent actuellement de réels problèmes.

Ma deuxième remarque sera pour demander que le développement du téléphone ne bénéficie pas uniquement aux milieux urbains. Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous partagez ce sentiment.

Nos campagnes, du fait de la modernisation des structures, ont un besoin vital — car social et économique — du téléphone. En revanche, je ne suis pas sûr que votre administration comprenne bien cette nécessité. Pourquoi ne pas reprendre alors une formule qui s'est révélée positive dans le passé, pour certaines régions de Bretagne notamment ? Je veux parler des associations pour le développement du téléphone en milieu rural, constituées à l'initiative des élus locaux et des responsables ruraux et dont l'action a permis d'avancer, grâce à un financement du Crédit agricole, la réalisation du programme des extensions. Comme je l'ai rappelé dans ma lettre du 7 mai 1975, il serait souhaitable de faire lever les obstacles juridiques qui ont suspendu leur activité, car le bilan de cette expérience est intéressant.

Ma dernière remarque concerne les besoins de financement, dont le montant est particulièrement élevé pour 1976. Il serait utile de connaître dès à présent la façon dont ils seront satisfaits. Est-ce par l'emprunt ? Et, dans ce cas, sera-t-il national ou international ? Par l'augmentation des tarifs ? Ou par les deux à la fois ?

Comme mon collègue M. Zeller, je pense que si l'usager peut admettre, compte tenu de l'évolution du coût de la vie, une certaine augmentation des tarifs, celle-ci doit rester légère pour être supportable.

Cette analyse rapide du budget ne saurait faire oublier les zones d'ombre qui peuvent subsister dans le domaine de vos attributions. Connaissant votre souci de pratiquer une véritable concertation avec les élus comme avec les usagers, je souhaite appeler votre attention sur ce qu'ils considèrent comme devant être réformé.

J'ai parlé tout à l'heure de la formation des personnels. C'est un point capital, car il commande la réussite de votre action. Je dois ajouter la nécessité de mieux les informer sur leur mission et sur leurs devoirs. Il s'agit là de la contrepartie du monopole auquel nous sommes tous attachés.

Certaines manifestations des agents des P. T. T. ne sont pas comprises des usagers qui attendent, d'abord, que le service soit assuré. Ces mêmes usagers sont prêts à soutenir d'ailleurs certaines des revendications exprimées, mais ils n'accepteront pas d'être les victimes des conflits, même ponctuels ou catégoriels.

Les élus, pour leur part, souhaitent être mieux informés par votre administration de ses projets, surtout lorsqu'ils concernent le territoire dont ils ont la charge. Une concertation plus étroite serait utile pour programmer certains travaux et pour harmoniser les politiques foncières, dans le cadre des schémas d'aménagement urbain.

S'agissant du téléphone, il faut convenir que son coût d'installation et de fonctionnement est élevé par rapport aux autres pays industrialisés. Le montant de la taxe de raccordement est de nature à décourager certaines demandes. La taxe de base est l'une des plus chères. Avec l'effort demandé à l'usager doit-il être accompagné d'une amélioration de la qualité des communications.

Je voudrais insister, enfin, sur certains des problèmes qui me semblent liés à la structure de votre département et à sa trop

grande dépendance par rapport au ministère des finances. Sur ce dernier point, il apparaît qu'un décalage dans le temps, souvent important, existe entre vos décisions et les réalisations.

Il est dû, en grande partie, au contrôle financier auquel sont soumis préalablement tous les travaux. Sans méconnaître la nécessaire rigueur financière, je demande au ministre des finances d'envisager désormais un contrôle *a posteriori*. Sans que l'Etat coure le moindre risque, on doit donner aux P. T. T. une plus grande indépendance qui leur permette de devenir une entreprise moderne, mieux adaptée à sa mission.

Je sais en effet, monsieur le secrétaire d'Etat, que certains de vos projets ne peuvent être réalisés dans les délais prévus du fait des retards apportés au niveau du contrôle financier des dossiers. Cela n'est pas admissible.

L'évocation de ce problème m'amène à poser celui des structures de votre département, sur le plan financier. Le Président de la République avait naguère indiqué qu'il était favorable à la séparation des budgets des postes et des télécommunications. Ne serait-ce pas s'orienter vers une plus grande rigueur, une plus grande clarté dans les choix, dans les objectifs, dans les moyens ? Ne serait-ce pas aider l'Etat à prendre ses responsabilités que de reconnaître certaines des contraintes qu'il fait peser sur votre administration en rémunérant insuffisamment les fonds recueillis par les centres de chèques postaux et la Caisse d'épargne notamment ?

A nouveau, je m'adresserai au ministre des finances pour lui dire qu'il n'est pas normal de lever un impôt supplémentaire sur les citoyens par le biais d'une rémunération insuffisante des fonds collectés par les centres de chèques postaux et la Caisse d'épargne. Cette façon de procéder n'est pas digne de lui, car elle n'est pas honnête puisqu'elle fait peser sur le secrétaire d'Etat chargé des P. T. T. la responsabilité d'une situation où il n'est pour rien. J'espère que M. le ministre des finances le comprendra enfin.

Telles sont les principales observations que je tenais à formuler de cette tribune.

Vous me permettrez, monsieur le secrétaire d'Etat, de conclure en vous exprimant le sentiment de nombreux usagers. Trop souvent ils parlent de mur en désignant votre administration. Sans doute, certains faits anecdotiques relèvent de l'exception et exagèrent les situations que nous connaissons parfois. Je suis pourtant persuadé que certaines des améliorations réclamées par le public ne peuvent que servir votre personnel, car elles vont toutes dans le sens de la qualité de la vie.

Une poste accueillante ne l'est pas seulement pour l'usager. Un téléphone qui marche ne satisfait pas seulement l'abonné.

Les postes et télécommunications ont un rôle à jouer dans notre société et une place à développer dans les rapports entre tous. Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis convaincu que, sous votre impulsion, elles continueront d'être à la hauteur de cette grande mission. C'est pourquoi le groupe de l'union des démocrates pour la République, dont je suis ici l'interprète, votera votre budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Lucas.

M. Henri Lucas. Monsieur le secrétaire d'Etat, il y a un an, l'Assemblée discutait du budget annexe des P. T. T.

Cette discussion se déroulait alors que, dans l'ensemble de notre pays, les travailleurs et travailleuses des P. T. T. étaient en grève depuis sept semaines. De cette grève, M. Wagner, rapporteur de la commission de la production et des échanges, disait à cette tribune : « Elle est en grande partie la conséquence d'un contentieux qu'il aurait fallu régler plus tôt. » Notre collègue — une fois n'est pas coutume — avait raison et ses propos de novembre 1974 sont toujours d'actualité.

En effet, le fameux relevé de propositions qui devait apporter, selon feu le secrétaire d'Etat Lelong, la solution aux graves problèmes que rencontre le personnel des P. T. T. est aujourd'hui, comme son auteur, tombé dans les oubliettes.

A ce régime-là, on peut être sûr que nombreux seront encore les secrétaires d'Etat aux P. T. T. qui ne « dureront que ce que durent les roses », si l'on peut dire, et mortels les coups qui seront portés à ce grand service public.

La solution réside non pas dans un changement de secrétaire d'Etat, mais dans un changement radical de politique. Le personnel des P. T. T. en est conscient car, dans sa grande majorité, il avait, à l'époque, jugé globalement insuffisant et aléatoire

le relevé de propositions. Du reste, le Gouvernement a été incapable de mettre en application ce relevé de caractère pourtant très restrictif.

Celui-ci visait la prime de rendement et le départ à la retraite en fonction de la modernisation, en particulier pour les femmes : elles sont des dizaines de milliers dans les P. T. T., mais pas une seule n'est au service actif et ne peut prétendre à la retraite à cinquante-cinq ans.

En revanche, il ne traitait pas du problème des rémunérations, si important, alors qu'il est indispensable, face à l'augmentation du coût de la vie, que le pouvoir d'achat ne soit pas constamment amputé.

Aujourd'hui, cette importante question est plus que jamais d'actualité, comme le démontre l'action du personnel qui exige que satisfaction lui soit donnée. En effet, déclarer vouloir faire des P. T. T. un service public à la hauteur des exigences nationales sans régler les problèmes humains, c'est-à-dire ceux du personnel de l'administration, n'est pas possible.

M. Lelong s'était engagé devant l'Assemblée à appliquer au 1^{er} janvier 1975 une mesure spécifique qui devait permettre au personnel affecté en permanence au tri de bénéficier d'une retraite au taux plein dès l'âge de cinquante-cinq ans. Cette mesure n'a toujours pas vu le jour et le projet de loi concernant le service actif n'a pas encore été soumis au Parlement malgré les promesses faites par l'actuel secrétaire d'Etat aux organisations syndicales.

Du personnel du tri, l'ex-secrétaire d'Etat soulignait en 1974 : « le découragement s'ajoutant à des conditions de tri particulièrement difficiles, dans des locaux vétustes et exigus, où s'installe un véritable sentiment de frustration et où se développe une atmosphère de tension extrême, celle d'une course contre la montre, chaque jour renouvelée, mais jamais achevée ».

La modernisation des centres de tri est une exigence qui correspond à l'intérêt du personnel et des usagers. Assurer de meilleures conditions de travail, améliorer la qualité de service, voilà deux objectifs vers lesquels il faut aller résolument. Or ce qui se passe aux comptes chèques postaux nous permet d'affirmer que la modernisation des centres de tri envisagée par le Gouvernement répond à un seul souci, celui de la rentabilité.

Ainsi, aux comptes chèques postaux, il y a eu modernisation, mais le personnel n'en a tiré aucun avantage, bien au contraire.

Comment voulez-vous que ce personnel vous fasse confiance ? Ce n'est pas de promesses qu'il a besoin, mais d'un véritable changement de ses conditions de travail et de vie. Alors, devant votre refus, il ne lui reste plus qu'un seul moyen : recourir à l'action et exiger que l'on satisfasse ses légitimes revendications.

En fait, c'est vous et votre gouvernement qui acculez le personnel du tri à la grève, comme le reste de la profession. Vous en avez donc la responsabilité !

Au're préoccupation essentielle du personnel des P. T. T. et qui conditionne un réel développement du service public : la question des effectifs, étroitement liée à celle des conditions de travail.

Le budget que vous nous présentez prévoit 14 125 emplois nouveaux, dont 5 000 pour 1975. Cela appelle de notre part quelques observations. Les 5 000 postes prévus au titre de 1975 n'en représentent en réalité que 3 000 puisque 2 000 étaient déjà prévus à partir du mois de juillet. On parle de 14 125 créations d'emploi, mais combien de licenciements d'auxiliaires viendront réduire d'autant ce chiffre ?

De plus, si l'on considère, par exemple, que pour les seules télécommunications, entre 1973 et 1975, le nombre de lignes d'abonnés principaux se sera accru de 3 138 000, il faudrait, selon les normes de la commission de contrôle de notre assemblée sur la gestion du téléphone, plus de 47 000 créations d'emploi, puisque celle-ci a estimé à 15 000 l'effectif nécessaire par million de lignes nouvelles.

Un mot en passant pour souligner le peu de cas et même le mépris dont témoigne le Gouvernement pour les travaux des commissions de contrôle parlementaires et pour les représentants de sa majorité qui y siègent.

Les 10 400 autres créations d'emploi, même en y ajoutant les emplois libérés par l'automatisation, feront que nous serons encore loin du compte. Et cela, sans oublier le volant de remplacement qui devrait être porté au quart, les congés en quatre mois, la réduction du temps de travail, l'augmentation du trafic.

Quant à la poste et aux services financiers, ils n'échappent pas à ces difficultés. Malgré leur insuffisance, ces créations d'emploi sont à mettre à l'actif de l'action menée par le personnel.

Mais ce ne sont que des mini-mesures d'une portée très limitée, qui ne masqueront pas longtemps l'effet réel de ces créations en face des besoins.

En matière d'autorisations de programme, comme pour les effectifs, et même plus encore que pour les effectifs, le Gouvernement mène grand tapage sur son effort pour développer le téléphone et donner à la France un rang plus proche de celui des pays de niveau économique équivalent.

Développer le téléphone, nous en sommes d'accord et faisons depuis longtemps des propositions précises en ce sens.

Les crédits affectés à la tranche spéciale du plan de soutien ne coûtent rien à l'Etat. C'est, encore une fois, le budget des P. T. T. qui en supportera tout le poids. Ce plan a volontairement oublié le personnel, le service public !

En revanche, il constitue une bonne affaire pour les banques, puisque les P. T. T. vont être contraints d'emprunter encore et toujours. De même, il fait la part belle aux sociétés de financement qui se sont vu accorder 4 340 millions de francs de commandes, alors que l'on devrait s'acheminer vers l'arrêt d'un tel financement, dont le coût excessif a été souligné par la Cour des comptes et, tout récemment encore, par notre collègue M. Schwartz, rapporteur du budget de l'industrie, qui a démontré que les contrats de crédit-bail passés auprès des sociétés de financement coûtaient plus cher aux P. T. T. que le système classique de l'emprunt obligatoire garanti par l'Etat.

Il n'est pas étonnant que, du côté des banques et des sociétés de financement, on se frotte les mains et qu'on soit optimiste. Pour elles, la crise n'existe pas. Ainsi, la société de financement Finextel, dans une lettre à ses actionnaires en date du 15 octobre 1975, explique : « Le compte d'exploitation au 30 septembre fait apparaître un résultat partiel de 75 millions de francs, en augmentation de 13 millions de francs sur celui qui avait été dégagé un an auparavant pour les neuf premiers mois de l'année... Ce résultat partiel laisse bien augurer du résultat final que l'exercice permettra d'atteindre. Cette évolution favorable est due, pour une large part, à l'application du jeu des clauses d'indexation de nos contrats de fonds propres, dont l'effet s'est trouvé amplifié par la forte croissance des indices de la construction immobilière et de la construction électrique au cours de l'année 1974. Il y a tout lieu de penser que cette croissance se poursuivra au titre de l'année en cours.

« L'expérience montre ainsi que la formule spécifique de rémunération de contrats assure à nos actionnaires une protection efficace contre l'érosion monétaire. »

Et M. Guillaume Guindey, président-directeur général de Finextel, ajoute : « Je conclurai ce tour d'horizon sur une note optimiste, réserve faite à ce que pourra être l'évolution générale de la conjoncture, les données propres de votre société me paraissent de nature à renforcer la sécurité et la rentabilité des capitaux que vous y avez investis. »

La lecture de cette lettre est édifiante. Non seulement les sociétés de financement se renforcent, font des profits scandaleux sur le dos des P. T. T., mais encore elles accumulent toujours plus de richesses, même en période de crise. En fait, elles profitent et vivent de la crise.

Le budget annexe des P. T. T. est le reflet de votre politique de soumission aux intérêts des banques et de la grande industrie.

Voici près de dix mois que vous êtes arrivé avenue de Ségur, monsieur le secrétaire d'Etat. Voyons le résultat qu'a donné votre « changement de braquet » et si les promesses deviennent réalités.

Oui, un « effort » a été réalisé. Des crédits supplémentaires ont été accordés : en 1975, 1,7 milliard ; en 1976, 2,5 milliards. Le budget prévoit pour le programme d'équipements des télécommunications 18 405 millions de francs, c'est-à-dire une progression de 44 p. 100 par rapport à 1975.

Mais cet « effort » va-t-il aider à résorber la crise du téléphone ?

Pour répondre, il faut d'abord démystifier les chiffres : 44 p. 100 ? Non, mais 44 p. 100 moins le taux d'inflation.

C'est dire que contrairement à ce que voudrait faire croire le Gouvernement, une progression de 44 p. 100 des crédits en 1976 ne permettra pas, loin s'en faut, de créer 44 p. 100 d'équipements téléphoniques en plus.

A l'inflation qui va ronger les crédits, s'ajoute l'orientation politique qui est donnée à leur utilisation.

La revue *Usine nouvelle* — n° 33 et 34 — révèle l'entreprise gouvernementale. Elle n'y va pas par quatre chemins :

« MM. Fourcade, Ségard et d'Ornano l'exigent : voilà une industrie qui connaît un taux de croissance annuel de plus de

25 p. 100 par an depuis cinq ans — en francs courants — et qui exporte moins de 15 p. 100 de sa production ! C'est un devoir national que de contribuer de façon plus efficace au rétablissement de la balance commerciale de la France ; le ratio d'exportation sur chiffre d'affaires devra être considérablement accru (certains fonctionnaires avancent le chiffre de 40 p. 100 en 1980...) sous peine des pires représailles : remise en cause de la priorité accordée aux télécommunications, ouverture des frontières, etc. »

Voilà qui en dit long sur le contenu de la priorité des priorités nationales accordée aux télécommunications dans le cadre du VII^e Plan selon le Président de la République.

La France se trouve aujourd'hui placée devant un choix fondamental quant à la technique du téléphone : le fera-t-elle en se fondant uniquement sur des considérations techniques ou bien en prenant en compte l'intérêt des sociétés multinationales ?

Il apparaît que ce choix serait déjà fait non pas, comme la logique le voudrait, en faveur du système temporel E 10^e et E 12 le plus moderne, qui est une technique de pointe raise au point par nos chercheurs, nos techniciens et nos ouvriers du C. N. E. T., mais du semi-électronique dont I. T. T. possède le monopole.

Tout semble mis en œuvre pour favoriser l'emprise de cette société multinationale américaine sur nos télécommunications ; comme cela vient de se produire, dans le domaine de l'informatique, pour la C. I. I. et Honeywell-Bull. C'est ainsi que *Usine nouvelle* écrit le 9 octobre 1975 :

« Métaconta, PRX : ce devrait être le couplé gagnant de la course lancée en juin dernier par le secrétariat d'Etat aux P. T. T. La compétition a pour « prix » l'important marché des centraux téléphoniques électroniques à technique spatiale. Ces deux systèmes aux appellations quelque peu barbares ont été développés par les filiales françaises du groupe multinational I. T. T. et par le hollandais Philips. Ils ont les meilleures chances d'équiper le réseau téléphonique français. »

Plus loin, *Usine nouvelle* ajoute : « Le prototype de la version 10 R, variante de Métaconta d'I. T. T., a été mis en service à Roissy-en-France pour le compte de l'Aéroport de Paris. »

Disons-le nettement, ce choix est mauvais ; il tourne le dos à l'intérêt national, il faut le rejeter.

C'est aussi l'avis des techniciens et cadres du C. N. E. T., dont l'option sur le système temporel, comme technique électronique unique de base pour l'ensemble de notre réseau national, est considérée comme un atout majeur et pourrait représenter pour notre politique d'exportation un élément de réussite certain.

Notre parti réaffirme avec force que pour échapper à l'emprise sans cesse grandissante des sociétés multinationales, il importe de procéder à la nationalisation des entreprises électroniques et électriques et notamment, comme le prévoit le programme commun, de I. T. T.-France, de Thomson, de Honeywell-Bull, de la Compagnie générale d'électricité. Ce serait une garantie efficace pour accélérer la mise en électronique du téléphone par un système français et doter notre pays du réseau le plus moderne du monde, pour créer des dizaines de milliers d'emplois, pour diminuer les coûts des matériels et être en mesure de répondre à des demandes en matériel des pays étrangers.

Dans le même temps, les activités du C. N. E. T. seraient renforcées et étendues dans les domaines de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée.

Les conséquences de votre politique sont claires : par votre choix technique erroné, vous aggravez le démantèlement du service public pour faciliter la pénétration du privé.

Dans le même esprit, vous amenez les crédits d'équipement nécessaires au bon fonctionnement et à la modernisation de la poste.

En déclarant vouloir mettre un terme à la suppression des bureaux ruraux, M. Achille-Fould nous donne raison ainsi qu'aux personnels des P. T. T. qui se battent contre le démantèlement du service, et, de ce fait, il condamne la gestion de ses prédécesseurs. Mais il faut aller plus loin ! Il faut que la présence postale suive l'urbanisation : Combien de nouveaux quartiers populaires sont dépourvus de bureaux de poste !

Pour réaliser cet objectif, pour améliorer le fonctionnement des services et le porter au degré de qualité que les usagers sont en droit d'exiger, il faut donner à la poste des moyens d'assumer sa mission.

Ce que souhaitent les usagers, c'est qu'il n'y ait pas parmi eux deux catégories. Les uns — baptisés clients — bénéficiant de

services d'une qualité exceptionnelle — cédex à la poste, réseaux caducés, etc. — et jouissant de tarifs préférentiels. Les autres — baptisés ménages — disposant de services dont la qualité se dégrade chaque jour davantage et supportant des tarifs sans cesse en hausse.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez annoncé le 19 septembre, puis devant la commission de la production et des échanges, votre volonté d'améliorer les conditions de travail dans les télécommunications et la qualité du service offert au public ; vous avez dit qu'il convenait de maintenir à la disposition du public, en toutes circonstances, le maximum de moyens dont il puisse user sans avoir à se déplacer.

Ce sont de très bonnes intentions, auxquelles nous souscrivons.

Malheureusement pour nous, monsieur le secrétaire d'Etat, vous venez de prendre tout récemment la décision de créer à Valenciennes une agence commerciale et de supprimer le service d'abonnements des centres principaux d'exploitation de Cambrai et de Maubeuge, villes distantes de Valenciennes respectivement de 37 et 31 kilomètres.

Comment pouvez-vous concevoir que le groupement téléphonique de Cambrai, qui intéresse 175 000 habitants — soit l'agglomération de Montpellier — et qui dessert 12 850 abonnés, puisse se développer sans un service d'abonnements ? Pour Maubeuge, c'est encore pire, car 225 000 habitants relèvent du groupement téléphonique — l'équivalent de Strasbourg — qui dessert 12 950 abonnés.

On ne peut donc pas prétendre que le maximum de moyens est mis à la disposition du public.

Quant au personnel, qui risque d'être déplacé d'office, ne vous étonnez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, s'il réagit avec vigueur contre ces mesures inacceptables.

Les usagers ont de sérieuses raisons d'être mécontents. Ainsi, les augmentations de tarifs prévues par le VI^e Plan ne devaient pas excéder en moyenne 6,67 p. 100, mais ce taux a été largement dépassé.

La taxe de raccordement a été majorée en 1975 de 120 p. 100, ce qui explique peut-être le ralentissement de la demande, et si, devant les protestations, on envisage, paraît-il, de l'abaisser à 900 francs, ce qui reste à voir, il en résultera néanmoins qu'une ponction supplémentaire sera opérée sur les futurs abonnés pour un total de plus de 1 500 millions d'ici à la fin de 1977.

Pour prendre des termes de comparaison, en mai 1975, cette taxe s'élevait, en francs courants, à 336 francs en République fédérale d'Allemagne, à 452 francs en Grande-Bretagne et à 668 francs en Italie.

En ce qui concerne la tarification, les taxes télégraphiques avaient été majorées en février 1971. En 1973, un relèvement général de l'ensemble des tarifs intervenait et, à compter du 1^{er} juillet, la communication téléphonique subissait une hausse de 16 p. 100.

Ajoutons qu'en début d'année, vous avez annoncé, monsieur le secrétaire d'Etat, que, dans les deux années à venir, on introduirait dans les grandes villes une nouvelle tarification selon la durée des conversations.

Par ailleurs, inévitablement, de nouvelles hausses vont intervenir alors que nous avons déjà le triste privilège de proposer les tarifs les plus élevés des pays capitalistes industrialisés.

Dernier exemple de la responsabilité du pouvoir dans la dégradation du service public du téléphone : la liquidation progressive du service des pneumatiques dans la région parisienne. Le volume du trafic baisse de plus en plus. Pourquoi ? Parce que, à la suite des augmentations successives des tarifs, l'administration organise la limitation du trafic. De plus, le réseau n'a pas été modernisé et comme l'on se refuse à construire un réseau neuf, sous le prétexte que cela serait budgétairement insupportable, on peut s'attendre à ce que le service des pneumatiques soit supprimé au nom de la rentabilité, au moment où les moyens de communication sont si difficiles dans la région parisienne, et alors qu'un service parallèle privé s'organise.

Le système des avances remboursables a soulevé et soulève encore, à juste titre, des protestations.

Le Gouvernement a opéré un premier recul en supprimant certaines d'entre elles. Toutefois, des dispositions particulières ont été prises pour annuler, au moins en partie, l'efficacité de la mesure prise par le Parlement.

Par trois circulaires, l'administration a modifié les modalités de versement des avances téléphoniques et rendu systématiques les avances demandées aux abonnés professionnels.

Elle a institué « des engagements professionnels » pour ceux qui désirent une priorité. Dans ce cas, le minimum de consommation exigé est fixé à 600 taxes de communication par période de deux mois.

Autrement dit, dans la région parisienne, l'usager sera forcé de dépenser au moins 210 francs de communications tous les deux mois. S'il n'atteint pas ce chiffre, rien ne lui sera remboursé. S'il le dépasse, il devra payer la différence.

C'est la consommation obligatoire et sont visés non pas seulement les gros industriels, mais les artisans, les commerçants, les professions libérales, les campings privés et les services d'ambulances.

De plus, dans l'ordre des priorités figurent les grands mutilés, les pensionnés militaires, les infirmes civils, les aveugles, les victimes d'accidents du travail à incapacité permanente à 80 p. 100 et les personnes âgées de quatre-vingts ans. Les autres grands malades auront beaucoup de mal à se voir attribuer le téléphone.

La circulaire dispose : « L'attribution de cette priorité devra revêtir un caractère exceptionnel et n'interviendra que lorsque le demandeur aura apporté la preuve formelle que le téléphone est pour lui, compte tenu de la gravité de son état, un élément essentiel de sécurité.

Au fond, ces avances remboursables sont un atteinte grave à la notion du service public ; elles témoignent de la politique de classe du pouvoir.

Dans l'immédiat, une autre politique est possible, qui mettrait un terme à la pénétration du capital privé dans les P. T. T., qui rétablirait enfin le budget des C. C. P. toujours présenté avec un déficit artificiel, en dépit des engagements solennels des anciens ministres et secrétaires d'Etat aux P.T.T., de M. Galley à M. Germain, de l'éphémère M. Royer à M. Lelong — qui brandissait l'an dernier à cette tribune un graphique prometteur pour les C. C. P. — à vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat.

Cette politique dégagerait les P. T. T. des charges qu'elles supportent indûment, qui vont du déficit artificiel des C. C. P., aux loyers onéreux des sociétés de financement et au tarif préférentiel de la presse.

Pour ces raisons, notre groupe votera contre ce budget qui ne correspond ni à l'intérêt des usagers, ni à celui du personnel des P. T. T., ni à celui de la nation. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis.

M. Bertrand Denis. Monsieur le secrétaire d'Etat, au début de cet après-midi, vous avez exposé brillamment les données d'un budget en nette augmentation et qui répond sur bien des points à notre attente.

Je voudrais, en mon nom personnel et au nom du groupe des républicains indépendants, vous poser quelques questions et souligner nos sujets de satisfaction.

Lorsque nous avons étudié les résultats du dernier recensement, nous nous sommes aperçu que les zones rurales de nos circonscriptions, que nos campagnes continuaient à se dépeupler, et, pour lutter contre ce phénomène, nous avons besoin de vous.

Vous nous avez affirmé que l'on ne reporterait plus certains services ruraux dans les grands centres et qu'aucun bureau de poste ne serait supprimé. Nous en prenons acte et nous vous en remercions. Mais des centres de ramassage ou de distribution ne vont-ils pas être encore supprimés ? Pour ma part, j'en connais un qui va être transféré non pas dans le canton voisin, mais dans l'arrondissement voisin.

Des agents des P. T. T. vont donc devoir émigrer vers une ville et abandonner le petit chef-lieu de canton où ils habitaient. Je vous écrirai au sujet de ce cas particulier. Il reste que le principe que vous nous avez proposé est bon : maintenez-le !

Ma deuxième observation concerne le sort de vos agents.

Nous voyons, nous, ruraux, des jeunes partir vers les grandes villes, vers Paris et nous savons qu'ils doivent y travailler pendant un certain temps pour être titularisés.

Certes, l'administration a fait des efforts pour les loger, eux et leurs familles s'il sont mariés, mais il faut poursuivre et accentuer ces efforts.

Quoi qu'il en soit, nous voudrions que ces agents restent le moins longtemps possible en ville et — ce serait encore mieux — ne quittent pas leur département d'origine car, lorsqu'ils sont mariés, leur départ pose des problèmes difficiles.

Vous nous avez annoncé, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous alliez augmenter le nombre de vos agents. Nous pensons que c'est une nécessité. Et je voudrais à cette occasion appeler votre attention sur les auxiliaires qui actuellement travaillent, avec beaucoup de bonne volonté, dans les centraux téléphoniques manuels qui sont sur le point d'être remplacés par des centraux automatiques. Leur travail est difficile, car, en vue de l'automatisation, le nombre des lignes a été augmenté.

Qu'allez-vous faire de ce personnel — essentiellement féminin — donc la technicité, insuffisante, pourrait être améliorée par des stages ? Ne les mettez pas à pied, gardez ces auxiliaires qui vous ont rendu service et réservez-leur en priorité les postes que vous allez créer. Vous donnerez ainsi l'exemple aux autres ministères, un exemple qui, nous l'espérons, sera suivi.

J'aborderai maintenant le problème du téléphone dont plusieurs de mes collègues vous ont déjà entretenu.

L'avance remboursable a été supprimée, mais nous éprouvons quelque inquiétude quant au devenir des lignes longues. Jusqu'à présent, nous avions la ressource de dire : nos administrés ont besoin de lignes longues, par conséquent ils paieront. Maintenant qu'ils n'ont plus besoin de payer, êtes-vous sûr que le raccordement sera effectué et qu'on ne s'abritera pas derrière le manque de crédits ?

Des réponses nous parviennent qui font état d'un raccordement en 1977. J'en ai reçu une ce matin qui m'inquiète, d'autant plus que vous avez déclaré tout à l'heure que 95 p. 100 du réseau français était automatisé. Alors, que deviendront ces malheureux agriculteurs, ces pauvres ruraux qui sont très éloignés des bureaux de poste mais dont la présence est indispensable pour l'animation de leur région ?

Combien de temps attendront-ils, monsieur le secrétaire d'Etat ? Comment feront-ils si les directeurs départementaux leur annoncent qu'avec la meilleure volonté le raccordement ne pourra pas être effectué avant 1977 ou 1978 ? Comment pourrions-nous leur dire qu'il y a lieu d'attendre ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous préciser si les 1 100 francs demandés à l'occasion d'un raccordement constituent intégralement une taxe ou contiennent une part remboursable de 600 francs ?

Nous vous remercions à l'avance des réponses que vous donnerez à ces questions.

J'aborderai maintenant le problème des centres de tri. Vos prédécesseurs et vous-même avez rencontré des difficultés dans ce domaine. Il paraît que certains centres sont très modernes, notamment celui de Montparnasse. Or, si vous aviez l'occasion de passer tous les lundis soir à la gare Montparnasse, vous pourriez remarquer des hommes qui se livrent à des manutentions de sacs dans des conditions qui ne sont plus de notre époque. Je vous ai signalé la situation d'autres centres de tri, celui du Mans, en particulier, mais je ne l'ai pas entendu citer dans l'énumération que vous nous avez faite tout à l'heure.

Monsieur le secrétaire d'Etat, en regardant les employés d'un centre de tri, l'industriel que j'ai été constate que leur travail n'est pas normalisé et, je le répète, qu'il n'est plus de notre époque. Une amélioration des circuits de manutention et la suppression des manœuvres de force exigées de jeunes qui accomplissent ce travail me semblent très souhaitables. En effet, ceux qui sont chargés de ces travaux s'en trouveraient mieux et le prix de revient en serait allégé. Il y a là, monsieur le secrétaire d'Etat, un problème auquel il faut penser.

Ma dernière observation aura trait au code postal. Votre administration a créé ce code postal — j'allais dire ces numéros matricules des villes — mais il faut se donner beaucoup de mal pour indiquer le numéro exact sur les envois car on ne trouve pas les trois derniers chiffres de code de la localité. On doit donc se reporter à des annuaires spéciaux.

Permettez-moi, à cet égard, de donner un exemple curieux. Lors de l'entrée en fonction de chaque gouvernement nous recevons un petit fascicule bleu où figurent le nom et l'adresse des ministres et de leur collaborateurs. Or, dans le dernier, seuls un ou deux ministres ont indiqué leur code postal. Alors, de grâce, que le Gouvernement donne le bon exemple ! Si vous désirez que nous indiquions le code postal — cela est obligatoire dans certains pays — faites de même.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les remarques que je tenais à vous soumettre parmi toutes celles que peut appeler le fonctionnement de votre très grand département ministériel.

Vous nous avez apporté de bonnes nouvelles, et nous vous en remercions.

Tenez compte de ces quelques remarques et, pour le reste, nous vous suivrons. Nous avons été sensibles aux efforts que vous avez accomplis, et nous voterons votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Goulet.

M. Daniel Goulet. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget est assurément l'un de ceux qui présentent la plus grande progression par rapport aux dotations de 1975.

Il marque également l'intérêt que le Gouvernement porte enfin à ce grand service public dont vous avez la très lourde charge, et il traduit la volonté qui était celle de tous ceux qui s'intéressent à ces problèmes, de rompre avec certaines habitudes, qui relevaient encore du malthusianisme en matière d'effectifs, de crédits sociaux et de crédits de fonctionnement.

Ces habitudes, qui entraînaient une dégradation de la qualité du service public et un sentiment de frustration pour le personnel, n'ont pas peu contribué à donner au conflit de l'an passé l'ampleur que l'on sait.

Décider une progression exceptionnelle c'est, en effet, reconnaître qu'il y avait nécessité. Mais, même si l'on peut penser que ce budget ne répond pas encore à tous les besoins, il nous faut apprécier l'effort sans précédent qui sera réalisé en 1976. Ce projet de budget constitue l'amorce d'un changement de cap dans la politique de ce service public, et, bien entendu, nous devons avoir l'assurance absolue que l'action entreprise sera poursuivie dans les années à venir jusqu'au rétablissement d'une situation normale, digne d'un grand service comme celui-là.

Depuis votre arrivée au secrétariat d'Etat, vous avez, monsieur le ministre, manifesté des intentions qui ont surpris parce qu'elles avaient été énoncées avec autorité et détermination. Mais permettez-moi alors de vous demander de les préciser.

En effet, les nombreuses questions que se posent le personnel, les collectivités locales et le public appellent des réponses claires et des engagements formels. Votre action doit aller dans le sens d'une application loyale et intégrale des propositions faites le 5 novembre 1974 et que vous avez reprises à votre compte. Certaines ont d'ailleurs connu un début de réalisation. Vous avez, au cours d'une réunion importante qui s'est tenue le 19 septembre dernier, fixé des orientations, défini des lignes d'actions et pris des décisions.

Pour ma part, j'ai, comme vous, monsieur le secrétaire d'Etat, saisi toutes les occasions qui m'étaient données de rencontrer le personnel — préposés, téléphonistes, représentants des syndicats, chefs d'établissement ou responsables de plus haut niveau. Toutes ces réunions ont été empreintes de gravité, mais aussi de cordialité, et tous les participants ont fait preuve d'un esprit objectif et constructif dans la recherche des solutions.

J'ai pu ainsi mesurer le nombre et l'importance des problèmes dont la solution est urgente, même si certains peuvent paraître secondaires.

Le personnel de ce grand service public qui fait appel à la conscience professionnelle et au dévouement, éprouve, malgré les apparences, des sentiments d'inquiétude et de mécontentement qui, si l'on n'y prend garde, ne manqueront pas, tôt ou tard, de se manifester à nouveau brutalement parce qu'ils auront été trop longtemps contenus.

Les postiers s'interrogent. La poste, est-elle un service public ou une simple entreprise à caractère industriel et commercial ? Telle est la première question à laquelle il convient de répondre pour que les usagers des villes et des campagnes, le personnel et les cadres de cette grande administration, sachent enfin, les premiers, les services qu'ils peuvent attendre, les seconds, quel sera leur destin.

Il s'agit surtout pour ces derniers de leurs conditions de travail et de la sécurité de leur emploi. Je songe notamment à ceux qui sont appelés à faire les frais des progrès techniques. Le personnel, dans son ensemble, comprend les difficultés du moment. Et s'il peut parfois manifester son impatience ou sa déception, il n'entend pas, pour autant, aggraver à plaisir une situation qu'il connaît d'ailleurs fort bien. Cependant, force lui est de constater que des promesses maintes fois exprimées, et depuis longtemps, ne sont pas tenues.

Nous devons donc retenir certaines de leurs légitimes revendications et mettre fin à des anomalies dont je citerai quelques exemples.



Le préposé auxiliaire doit assurer le même service qu'un titulaire, mais il prend sa retraite dix ans plus tard. Il perçoit, certes, une prime de rendement, mais au bout de quatre ans de service seulement.

Le remplaçant des brigades de réserve est appelé à suppléer le receveur titulaire lorsque celui-ci est en congé. Il assure un service identique et il assume les mêmes responsabilités, et pourtant il ne fait pas partie du service actif avec toutes les conséquences qui en découlent.

Le chef d'établissement exerce désormais des responsabilités plus importantes mais, dans le même temps, il est pénalisé par de nouvelles dispositions fiscales ou autres qui remettent en cause les principes mêmes de sa fonction. Grandeur et servitudes ! Il s'agit en fait d'une rupture unilatérale de contrat.

Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, d'appeler votre attention sur les nombreux problèmes auxquels sont confrontés ceux qui sont les véritables chevilles ouvrières de cette grande administration, je veux parler des receveurs et des chefs de centre. Prenez en considération, je vous en prie, les responsabilités qu'ils assument tant dans le domaine financier que du point de vue de la sécurité et de l'hygiène, par exemple. Vous devez, monsieur le secrétaire d'Etat, nous donner votre sentiment à ce sujet.

Souligner ces responsabilités, c'est aussi à l'ordre le problème plus général des cadres des catégories A et B de la fonction publique pour lesquels nous sommes encore en pleine confusion.

Depuis 1948, la hiérarchie s'est détériorée, et ce sont les cadres moyens et petits qui ont fait les frais de cette dégradation. Ce n'est pas sans raison que l'on parle de la « fosse aux cadres ». Le déclassé dont il s'agit s'est accompagné, comme il était inévitable, d'une baisse du niveau du recrutement et des responsabilités des intéressés. Cela signifie qu'à une hiérarchie des responsabilités doit nécessairement correspondre une hiérarchie des rémunérations. Chacun, quelle que soit la place qu'il occupe, doit être assuré, s'il est associé à l'animation de l'entreprise, de percevoir une juste rémunération.

Lorsqu'on évoque les rémunérations, on ne saurait passer sous silence le problème des primes de rendement. Celles-ci doivent être supprimées car, dans l'administration comme dans les entreprises privées, elle sont une source d'injustice. Or nous sommes tous d'accord pour faire disparaître les inégalités. Il n'est pas concevable que la véritable rémunération soit masquée de la sorte et, par voie de conséquence, fausse le calcul des droits à la retraite. Il faut moraliser cet avantage substantiel que constituent les primes dites de « rendement » en les budgétisant. On pourrait, par exemple, accorder un treizième mois.

Il est une catégorie de personnel de votre grande administration qui, plus que toute autre, éprouve des sujets d'inquiétude, voire d'angoisse. Je veux parler des personnes qui risquent de faire les frais des progrès de la technique et de la modernisation des services — opératrices du téléphone et des chèques postaux, postiers qui redoutent le tri automatique.

Certes, on ne peut que se réjouir de la modernisation des services que nous souhaitons tous. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, n'oubliez pas les personnels !

Dans mon département, 260 personnes environ vont être touchées très prochainement par l'automatisation de plusieurs centres. C'est 20 p. 100 du personnel, dont 240 auxiliaires, qui vont perdre leur emploi. Comment les reconvertir ? Et, pour les autres, c'est aussi le drame : ils sont contraints de changer de lieu de travail, d'abandonner leur maison, leur famille, avec toutes les difficultés que vous pouvez imaginer.

Parce que votre administration est une grande entreprise d'Etat, est-elle en droit de négliger impunément les plus élémentaires de ses responsabilités et de s'arroger le droit, par exemple, de licencier purement et simplement le personnel, c'est-à-dire de rompre unilatéralement un contrat de travail ? Peut-on laisser certains chefs d'établissement prendre des mesures inhumaines à l'égard de ce personnel, alors que toute autre entreprise serait immédiatement traduite devant un conseil de prud'hommes ?

Vous ne pouvez pas abandonner ces auxiliaires dans des situations dramatiques et sans les informer de leurs droits, monsieur le secrétaire d'Etat.

L'établissement d'une charte des droits du licenciement est indispensable car il est actuellement impossible de s'y retrouver dans le maquis des textes. Vos services sociaux ont un rôle extrêmement important à jouer dans ce domaine.

Nous savons parfaitement que tous ces auxiliaires ne pourront être reclassés sur place, ni même, parfois, dans votre propre

administration. Il est démagogique de tenter de le faire croire. Mais ne les abandonnez pas pour autant et entreprenez des démarches auprès d'autres administrations ou entreprises privées, par le canal des agences pour l'emploi, par exemple, pour assurer le reclassement de certains d'entre eux. Et pourquoi ne pas organiser à leur intention des stages rémunérés ?

Cet aspect social des choses ne doit pas échapper à vos services, car la solution de ce problème relève de la compétence de votre secrétariat d'Etat.

Pour ceux qui seraient susceptibles d'être reclassés sur place, ne pourriez-vous envisager une intégration progressive qui permettrait d'améliorer les conditions de travail ? Cela paraît d'ailleurs nécessaire pour permettre une réorganisation de certaines unités de travail. Il faut savoir, en effet, que selon les centres de tri la durée du service est de trente-six, trente-huit ou quarante heures par semaine. Il semble donc logique de prévoir des volants de personnels de nature à assurer un meilleur équilibre de la répartition des effectifs entre Paris et la province.

Vous avez mis l'accent, monsieur le secrétaire d'Etat, sur l'information et le recrutement et vous faites, un gros effort pour la formation de certains personnels.

Au cours des réunions de travail, les participants insistent souvent sur l'importance que revêt pour toutes les catégories, même les plus basses, la promotion interne. Celle-ci doit être encouragée car elle est finalement bénéfique pour l'intéressé, pour l'entreprise elle-même et pour le public. C'est d'ailleurs ce que vous faites, et nous vous en félicitons.

On a déjà traité des conditions de travail au cours de ce débat. Aussi me bornerai-je à insister sur le cadre de vie dont vous avez vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, souligné toute l'importance.

Si chacun s'accorde à reconnaître la nécessité d'une harmonisation des horaires de service — et vous y tenez, avez-vous dit — la qualité de la vie tient aussi au cadre. Les locaux doivent être plus accueillants non seulement pour la clientèle, mais aussi pour les personnels et offrir des garanties d'hygiène et de sécurité. Or les immeubles qui sont propriété de l'Etat sont souvent vétustes à la différence de ceux que les collectivités locales mettent à la disposition de l'administration et qui, eux, répondent souvent mieux aux exigences.

Ces réflexions me conduisent tout naturellement à évoquer la qualité de la vie et donc celle du service. A cet égard, j'aimerais que vous nous confirmiez votre volonté, conformément au souci du Gouvernement, de rapprocher l'administration des administrés, de maintenir et éventuellement de renforcer, notamment pour les bureaux de poste, les services existants, ainsi que de développer les réseaux téléphoniques sans que, pour autant, les usagers soient pécuniairement pénalisés.

Je souhaite également savoir si vous comptez au niveau des dessertes en zones urbaines nouvelles et à la périphérie des grandes cités faire un effort pour rapprocher l'administration du public.

Les collectivités locales, et singulièrement celles qui sont le plus défavorisées du point de vue de la desserte téléphonique, vous sauront gré d'augmenter et d'accélérer l'implantation des cabines publiques qui rendent des services très appréciés. Nombreux sont ceux, en effet, qui, faute de moyens, ne peuvent envisager leur raccordement au réseau.

A cet égard, je me joindrai sans réserve à notre collègue Mme de Hautecloque, pour demander que priorité soit donnée aux personnes âgées qui sollicitent l'installation de postes téléphoniques, et plus particulièrement à celles dont les ressources sont faibles et qui bénéficient du fonds national de solidarité. Ces dernières doivent recevoir, sous une forme ou une autre, une aide spécifique.

Voilà, très brièvement énoncées, monsieur le secrétaire d'Etat, les réflexions et suggestions que je me devais d'exprimer à cette tribune.

J'espère qu'elles vous inciteront à agir fermement et rapidement dans le sens souhaité, comme vous vous y êtes d'ailleurs engagé.

Nous savons que la tâche est rude et ingrate. Mais elle n'est pas insurmontable et vous avez du tempérament. (*Sourires.*) Dans la mesure où vous saurez véritablement associer à la marche de l'entreprise ceux dont vous avez à coordonner l'action et les efforts, et pour autant que vous n'aurez pas à les décevoir, soyez certain que l'appui de l'immense majorité de ces fonctionnaires, comme le nôtre, vous sera acquis pour vous aider à franchir cette première étape, puis à poursuivre plus avant cette

grande œuvre d'intérêt national. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Duroure.

M. Roger Duroure. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'an dernier, à pareille époque, le service des postes, dont vous n'étiez pas encore responsable, connaissait le conflit de travail qui demeure présent dans toutes les mémoires et qui avait lourdement pesé sur le déroulement de la discussion budgétaire.

Déjà, face à un vaste mouvement du personnel acculé à l'exercice du droit de grève que lui reconnaît la Constitution, votre prédécesseur s'était efforcé de briser cette action par le recours à des entreprises privées. La situation sociale est heureusement plus calme cette année. Néanmoins, vendredi dernier, des conducteurs des P. T. T. étaient en grève, et vous avez demandé à une société privée d'assurer leur remplacement. Les employés du centre d'Austerlitz ont refusé de briser le mouvement organisé par leurs camarades. Mais quatre demandes de sanctions ont été formulées. Le directeur des services ambulants a demandé deux sanctions contre des responsables syndicaux représentant la C. G. T. et la C. F. D. T. Devant ce qui est ressenti comme une provocation, les travailleurs des P. T. T. s'organisent.

Tels sont les faits.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le droit de grève est inséparable de la pratique de la solidarité ouvrière. Ce sont les deux faces d'un même droit. Vous ne pouvez, dans le même temps, reconnaître la légalité d'une grève et refuser aux travailleurs les moyens de la mener avec efficacité. Si vous acceptiez de couvrir de votre autorité les sanctions envisagées, qui sont autant de mesures d'intimidation contre des ouvriers et des délégués syndicaux, vous prendriez une lourde responsabilité. Vous ne pouvez chasser ces bottes-là sans développer les conditions d'un conflit jusque-là limité, et qu'un peu de réalisme de la part du Gouvernement suffirait à arrêter.

Mes amis socialistes et radicaux de gauche et moi-même ne pourrions accepter que le moindre conflit de travail dans un service public débouche sur des licenciements-sanctions.

Tout au contraire, nous estimons que les travailleurs exercent, en l'espèce, leur droit de vivre et qu'ils le font dans le cadre de la Constitution. Dès lors, le pouvoir que vous représentez doit l'admettre une fois pour toutes et en tirer les conséquences. Au demeurant, s'il n'en était pas ainsi, ne doutez pas que nous nous élèverions avec force, aux côtés des travailleurs des postes, contre de telles méthodes.

J'en viens au projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat. En le présentant, vous avez souligné, non sans raison, les progrès qu'il marque par rapport aux budgets des années précédentes.

Je limiterai mon intervention aux télécommunications dont je dois souligner les défauts persistants et les insuffisances graves.

Selon les conclusions de la commission de contrôle de la gestion du téléphone, conclusions qui ont été adoptées par l'Assemblée et approuvées unanimement, je crois, pour obtenir 12 millions de lignes en 1976 — soit, avec cinq ans de retard, une densité comparable à celle que l'Angleterre et l'Allemagne connaissent déjà en 1973 — il fallait que, en francs constants, c'est-à-dire en volume, les crédits d'investissement soient majorés de 26 p. 100 par an, ce qui représente en francs courants, compte tenu de l'érosion monétaire, une majoration de 40 p. 100 d'une année sur l'autre.

Dans ces conditions, le budget devrait s'élever, en 1976, à 23,5 milliards de francs environ. Or il se situe sensiblement au-dessous. En dépit de progrès que vous avez soulignés, monsieur le secrétaire d'Etat, il reste en retard sur ce qui avait été estimé nécessaire pour réaliser l'objectif de 12 millions de lignes en 1976.

Je constate également un déséquilibre entre les crédits d'investissement et les crédits de fonctionnement. En effet, si les constructeurs de matériels téléphoniques peuvent suivre sans difficulté l'accroissement de la demande — et je me souviens qu'à l'occasion d'un colloque certains d'entre eux ont souligné qu'ils ne travaillaient qu'à 70 p. 100 de leur capacité de production, ce qui explique qu'ils n'aient aucune difficulté à répondre à une demande accrue — il n'en est pas de même des services chargés des installations de lignes. Si l'on peut fabriquer des câbles, on ne peut les poser tous faute de disposer de personnels en nombre suffisant et faute aussi de rechercher une aide suffisante auprès d'entreprises privées.

Les stocks importants de câbles, souvent achetés à un prix élevé au moment où le cuivre connaissait ses cours les plus hauts, témoignent de l'inadéquation entre les crédits d'investissement et les moyens destinés à les valoriser.

Cela, joint au fait que les études préalables aux travaux doivent trop souvent être bâclées faute de moyens, a pour conséquence un gaspillage important des crédits d'investissement.

Il n'apparaît pas, à l'examen du projet de budget que vous nous présentez, que vous entendiez porter remède à cette faiblesse structurelle de votre service — faiblesse qui était antérieure à votre gestion et que vous avez héritée.

Les crédits d'études gérés jusqu'ici par le C. N. E. T. sont de plus en plus réduits. Ils l'étaient l'an dernier, ils le sont davantage encore cette année. Le centre national des télécommunications est cantonné désormais dans la recherche fondamentale, celle dont la rentabilité est lointaine et incertaine. En revanche, la recherche appliquée, qui débouche sur des profits à court terme, fait l'objet de contrats avec les industries privées.

Les constructeurs de matériels téléphoniques sont de plus en plus affranchis de la tutelle que votre administration exerçait jusque là sur eux, pour le plus grand bien d'ailleurs du développement de l'industrie française des télécommunications. Cette orientation avait été dénoncée l'an dernier à cette tribune, et pas seulement par moi. Elle se renforce cette année.

Le recours au système des appels d'offres est de plus en plus fréquent. Il présente un intérêt financier immédiat. Mais vous connaissez la mésaventure qui est arrivée à une entreprise qui, dans le cadre de la tranche garantie, s'était efforcée de consentir des prix très convenables, d'ailleurs contrôlés par votre administration, mais qui, dans les tranches libres, a dû s'incliner devant une firme multinationale qui a accepté, parce que ses moyens le lui permettaient, de perdre de l'argent sur un important marché de 500 000 appareils téléphoniques afin d'assurer du travail à son personnel et de préserver son avenir. Ce procédé, s'il devait persister, aboutirait inévitablement à la faillite des entreprises que la politique menée par votre administration au cours des années précédentes avait contribué à développer. Vous avez dans ce domaine une part de responsabilité : vous devez l'assumer et je serais heureux de savoir si vous avez une politique sur ce point.

En 1974, votre administration contrôlait les prix de 60 p. 100 des investissements ; elle n'en contrôle plus en 1975 que 50 p. 100. Combien en contrôlera-t-elle en 1976 ?

Nous nous posons la question : jusqu'où ira cette politique d'abandon progressif à l'industrie privée, c'est-à-dire en l'occurrence aux firmes multinationales, de la construction et de l'installation des matériels téléphoniques ?

Il existait une caisse nationale des télécommunications. Vous avez créé cette année une nouvelle société de financement public : Francetel. Pourquoi, dans ces conditions, continuer d'alimenter à raison de 1 840 millions de francs les quatre sociétés de financement privées ? A l'origine, l'existence de ces sociétés se justifiait par le fait qu'elles avaient accès à un marché que la caisse nationale des télécommunications ne pouvait atteindre. Mais elles ont de plus en plus recours maintenant au marché obligataire et, finalement, elles drainent les mêmes fonds que la caisse nationale des télécommunications ou la société de financement public Francetel. Ces sociétés de financement privées coûtent sensiblement plus cher que les autres, ne pourraient-elles cesser progressivement d'avoir recours à elles ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, le déficit d'exploitation des télécommunications se chiffre à 9 684 millions de francs. Comment avez-vous l'intention de le combler ? Envisagez-vous des augmentations de tarifs immédiates ? Envisagez-vous la tarification à l'unité de temps dans la région parisienne — tarification qui ne sera possible, il est vrai, qu'à partir de 1979, à condition qu'on la prépare dès maintenant ? Sur ce dernier point, je ne vous apprendrai rien en dénonçant certains scandales, tel celui de cette grande banque qui bloque une ligne téléphonique toute la journée et diffuse ses informations pour la somme de 0,35 franc.

Que faut-il penser de l'information — qui émanait de vous-même — concernant l'abaissement à 500 francs de la taxe de raccordement, avec effet au 1^{er} janvier 1975 et remboursement du trop-perçu pour les installations réalisées en 1975 ? Cette information est-elle erronée ou pouvez-vous au contraire la confirmer ?

Par ailleurs, l'équipement du réseau parisien en commutateurs électroniques serait envisagé. Or ce procédé est techniquement contesté du fait de la variété des équipements actuels —

rotary et crossbar — qui entraînerait des frais exagérés. Des décisions ont-elles été prises ou sont-elles en voie de l'être en ce domaine ?

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, je reproche à votre budget de poursuivre le processus de privatisation de l'industrie des télécommunications engagé les années précédentes et nettement marqué l'an dernier ; je lui reproche de continuer d'avoir recours aux sociétés de financement privées, alors que ce n'est plus justifié ; je lui reproche le déséquilibre entre les moyens de fonctionnement et les investissements, qui a pour conséquence le gaspillage de ces derniers. Je lui reproche enfin un rythme de progression encore insuffisant par rapport aux besoins (tels qu'ils ont été définis par la commission de contrôle de la gestion du téléphone. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Ce n'est pas cohérent !

M. le président. La parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Mesdames, messieurs, il n'est pas habituel d'aborder avec des compliments l'examen du budget annexe des postes et télécommunications. Je tiens donc à souligner d'emblée les motifs de satisfaction que nous apporte ce projet de budget, bien que cette satisfaction ne puisse être encore totale pour des raisons que je préciserai.

Je me réjouis tout d'abord d'une augmentation des moyens financiers consacrés à ce secteur. Chacun de nous a encore présents à l'esprit les chiffres que vous avez cités cet après-midi, monsieur le secrétaire d'Etat. Il s'agit d'un effort très substantiel qui confirme le caractère hautement prioritaire reconnu enfin par le Gouvernement à la solution de la crise du téléphone et qui est de bon augure à l'aube du VII^e Plan.

Vous nous avez demandé d'avoir confiance. J'ai, pour ma part, la conviction qu'après les efforts très réels accomplis ces dernières années au prix d'une véritable mobilisation industrielle, la solution de la crise est maintenant à notre portée, pour peu que l'effort soit poursuivi jusqu'au terme du VII^e Plan.

Je me réjouis, en second lieu, de constater que, cette année, les difficultés croissantes de la poste ont été prises en considération au même titre que celles des télécommunications. La poste est ainsi dotée des moyens en personnel supplémentaire qu'imposent, malgré les progrès de la mécanisation, la tendance à l'accroissement du trafic, en particulier du trafic commercial, et la nécessité d'améliorer les conditions de travail, sans porter de nouvelles atteintes à la qualité du service.

Nous sommes ainsi en présence d'un budget fortement créateur d'emplois, et cela me paraît aller également dans le sens de ce qui est souhaitable en cette période de crise. Il faut y ajouter les créations d'emploi résultant du flux de commandes passées à l'industrie — notamment dans l'Ouest — qui pourra ainsi réaliser certains projets d'implantation d'usines mis en attente depuis deux ans.

Mais, pour formuler une première réserve, je ne saurais trop appeler l'attention du Gouvernement sur le danger qu'il y aurait à méconnaître que ce redéploiement économique en faveur des secteurs qui constituent les créneaux actuels du développement, doit être en même temps l'instrument d'un véritable redéploiement géographique sur le territoire national. Je vous demande donc instamment, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'aussi longtemps que subsistera une pénurie d'équipements de télécommunication, un effort résolument prioritaire soit accompli dans ce domaine en faveur des régions reconquises défavorisées au regard des critères généraux de l'aménagement du territoire.

Il faut en effet aller au-delà de la simple égalité tarifaire qui a résulté fort heureusement de la suppression des avances remboursables pour les particuliers, et satisfaire effectivement dans des délais normaux aux nombreuses demandes de raccordement que cette suppression a suscitées.

Nous, députés de la province — c'est en province, avez-vous dit, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'on apprend la vie des P. T. T. — qui vivons les réalités quotidiennes du sous-développement rural en moyens de communication, nous applaudissons, bien entendu, à la suppression du système condamnable des avances remboursables, mais nous constatons qu'en fait le problème de la pose des lignes longues s'est trouvé aggravé, faute de mesures destinées à compenser les effets de cette suppression.

En effet, le contrat qui avait été conclu avec le Crédit agricole pour faciliter le financement des avances remboursables dans le cadre d'opérations groupées est considéré comme caduc,

ce qui entraîne sur le terrain un ralentissement considérable, pratiquement une division par deux, du rythme de réalisation de ces lignes. Il faut donc absolument, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous indiquiez et que vous notifiiez à vos services les moyens par lesquels seront désormais financées ces installations téléphoniques longues et notamment les réalisations groupées.

De même, en ce qui concerne les problèmes de la poste, nous avons bien entendu tout lieu de nous féliciter des améliorations très réelles et très justifiées qui sont apportées au statut et à la carrière des diverses catégories de personnel, ainsi que de l'extension des titularisations d'auxiliaires qui se concrétisent dans ce budget, quoique de façon encore incomplète.

Mais ces améliorations ne doivent pas être acquises aux dépens des usagers du service, selon une tendance trop facile qui paraît caractériser l'évolution de la poste, depuis un certain nombre d'années et qui, en milieu rural tout spécialement, a des conséquences déplorable.

Vous avez parlé de l'égalité entre les Français en des termes émouvants et j'ai applaudi à vos propos. Mais comment ne pas être sceptique, monsieur le secrétaire d'Etat, quand on connaît la réalité ?

Vous avez évoqué les Français de la France rurale. « Maintenir notre présence postale partout où il y a des hommes et en particulier dans nos campagnes », avez-vous dit. Fort bien. Mais il ne suffit pas de déclarer qu'aucun bureau de poste ne sera fermé quand on sait combien l'ont été depuis quelques années !

Monsieur le ministre, il faut aller plus loin. Il faut vouloir améliorer la desserte du courrier dans les zones rurales et, sinon rétablir des bureaux de poste, du moins promouvoir une desserte des communes rurales qui tienne mieux compte des besoins et de la psychologie des gens.

Que voit-on ? Sous le prétexte de faire des économies, on a supprimé des postes et des voitures postales, donc des tournées, et l'on aboutit à ce système que le courrier arrive vers neuf heures du matin et repart à onze heures. Lorsqu'on signale la chose à votre administration, elle nous répond que ce laps de temps est suffisant. Ce n'est pas ce que pensent les citoyens, qui sont pourtant les premiers concernés.

Un autre exemple : dans nos campagnes, nous ne disposons pas de levée le dimanche soir, comme cela est le cas dans les centres urbains. Et comme nous n'avons qu'une levée par jour, nous sommes privés de toute communication du samedi seize heures au lundi dix-huit heures, soit pendant cinquante heures par semaine.

Or, vous avez fait de la communication le maître mot de votre discours de cet après-midi.

On reste confondu lorsque, sur ce point précis, il nous est répondu que la poste n'a fait que calquer son activité sur d'autres administrations, alors que, justement, il lui appartient de combler les vides laissés par d'autres — n'avez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, évoqué la présence humaine ?

On reste également confondu lorsqu'on lit que, dans ces zones, le téléphone est le remède à toute situation urgente. Vous ne serez donc pas étonné que dans mon département, le Morbihan, qui a été doté de l'un des six premiers contrats de pays, les responsables locaux aient unanimement signalé l'urgence d'une réanimation de la vie rurale par le renforcement de la présence postale et le rapprochement de l'administration des usagers. Je vous demande instamment, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire droit à cette requête.

J'aurais d'autres remarques à faire, qui portent sur l'incertitude des moyens de financement destinés à équilibrer ce budget, mais je m'en tiendrai sur ce point aux observations parfaitement formulées par nos rapporteurs et par mon ami M. Zeller.

Sous ces réserves, et dans l'attente de vos réponses aux questions que je me suis permis de vous poser sur la desserte téléphonique et postale des départements ruraux, je tiens à vous exprimer, monsieur le secrétaire d'Etat, ma conviction que ce budget marque une réelle étape dans la voie du redressement. C'est pour cela que je serai heureux de le voter. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes sans doute, parmi les membres du Gouvernement, celui que le plus grand nombre de Français souhaitent approcher : fonctionnaires des postes et télécommunications qui voudraient

vous exposer simplement leurs difficultés, dont la connaissance concrète ne parvient pas toujours jusqu'à vous ; usagers et abonnés qui seraient désireux de vous entretenir de leurs problèmes.

Si j'étais un candidat au téléphone l'attendant depuis plusieurs années, l'un de ces maires désespérés par l'insuffisance de la densité téléphonique dans sa commune rurale, ou l'un des employés de votre administration ayant à vous exposer un problème humain, de mutation ou autre, je ne viendrais pas lire un papier dans votre bureau. Aussi parlerai-je sans papier.

A franchement parler, monsieur le secrétaire d'Etat, sans aucune démagogie, et en comprenant les immenses efforts, humains, financiers et matériels, qu'implique le développement du téléphone, je vous confierai que j'ai du mérite à voter votre projet de budget. Un mérite à la fois politique et humain. Les chiffres que vous nous avez avancés ne relèvent pas d'un pur triomphalisme. Je suis persuadé que les investissements se réaliseront et qu'un effort important sera accompli en faveur du personnel. Mais à l'ouest de Lyon, mes électeurs auront beaucoup de mal à le croire.

Plusieurs députés communistes. Ailleurs aussi !

M. Emmanuel Hamel. Vous ne m'avez pas encore demandé de témoigner pour vos circonscriptions, mais je le ferai très volontiers, si vous y tenez. *(Rires et applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

Mes électeurs auront du mal à comprendre en raison du retard considérable qui a été pris par les télécommunications dans l'Ouest lyonnais.

Quelle en est la cause ? Dans le développement des équipements téléphoniques de la région Rhône-Alpes, certaines zones ont été vraiment sacrifiées, car tout ne peut pas se faire en même temps. C'est le cas dans l'Ouest lyonnais, et notamment dans les zones rurales, qui se dévalisaient faute d'équipement téléphonique. Je pourrais vous citer des exemples concrets d'implantations industrielles qui n'ont pas eu lieu faute de liaisons téléphoniques ou parce qu'il était nécessaire d'attendre cinq ou six mois avant de savoir si on aurait l'automatique. Avec les crédits qui figurent dans votre projet de budget, il faut que cesse cette situation. Telle est ma première requête, très instante.

J'en viens à la deuxième, et je vais sans doute vous surprendre, monsieur le secrétaire d'Etat, car elle m'a été suggérée dimanche dernier par la situation d'un jeune employé des P. T. T. qui me confiait : « Monsieur Hamel, croyez-vous qu'il va le croire, le ministre ? ». Quelle sont donc ces situations auxquelles vous devez croire ?

Cet employé travaille sur le territoire d'une commune où la dénivellation est très importante. L'altitude varie de 350 à 840 mètres. Or, l'administration n'a ni voiture ni motocyclette. Elle ne fournit dans ce chef-lieu de canton que des vélos. Sur leurs salaires, qui vont augmenter certes, mais dont vous savez qu'ils ne sont pas considérables, les employés paient leur moto, l'assurance pour la couvrir, l'usure des pneus et l'essence.

Voici un autre exemple. Dans le Rhône, comme dans de nombreux départements, sans doute, se pose aux chefs de service un problème très difficile à résoudre, j'en conviens, mais surtout très pénible pour le personnel. L'automatisation des centres de chèques postaux ou des centraux téléphoniques, c'est-à-dire le progrès, a entraîné des réductions d'effectifs dans les établissements modernisés. Naturellement, et je les comprends, les syndicats ont demandé, et votre administration en a convenu, que le reclassement des agents touchés par ces opérations bénéficie d'une priorité. Ce reclassement prioritaire a pour résultat que dans mon département, où des milliers d'employés voient leurs anciens emplois supprimés par l'automatisation, les mutations sont bloquées pour des années.

Je crois que, par un effort de réflexion très attentif, on pourrait réduire toutes ces difficultés et arriver enfin à une solution plus satisfaisante.

La sécurité des employés des P. T. T. pose un problème. Dans les zones rurales comme dans les zones urbaines, l'anxiété habite de plus en plus ces hommes courageux que sont les employés des postes détenant ou transportant des fonds.

C'est pourquoi, je vous demande de joindre vos efforts à ceux de M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique, de M. le ministre de l'intérieur et de M. le ministre de la défense. Qu'il s'agisse des gendarmes ou des corps de policiers, ils ont tous répondu favorablement, la semaine dernière, au sujet de la révision du code des pensions.

C'est un problème grave. Quand il y a mort d'homme, en raison, par exemple, de l'attaque d'un fourgon postal, il ne faut plus que les veuves et les enfants des postiers connaissent, après le drame de la mort du père, celui de la misère matérielle. C'est indigne d'un pays comme le nôtre où doit jouer la solidarité comme je l'ai demandé pour les gendarmes et les policiers. Dans ce domaine, il y a incontestablement beaucoup à faire. Je vous demande de joindre vos efforts à ceux de vos collègues du Gouvernement.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, certaines priorités pour le téléphone exigent d'être revues, avec beaucoup de souplesse, bien sûr, sous un angle humain. Je sais bien qu'à partir du moment où tout le monde devient prioritaire, il n'y a plus de priorité, mais lorsqu'il s'agit de mutations de personnel on rencontre des cas particulièrement dramatiques. J'en viens à me demander si vous ne devriez pas essayer d'avoir à ce sujet une loyale négociation avec les syndicats.

J'ai d'ailleurs beaucoup apprécié la manière dont vous avez évoqué la nécessité de coopérer avec eux. Après la grève des P. T. T., qui fut si douloureusement ressentie non seulement par le public, mais par les employés des postes — qui en ont pendant longtemps payé les conséquences — je vous suis reconnaissant de n'être pas tombé dans l'erreur du triomphalisme. Vous avez parlé avec votre cœur, ce qui renforcera encore, je le crois, l'estime que vous portent les postiers.

En négociant avec les syndicats, vous devriez obtenir qu'un certain contingent de mutations — d'un volume de 5 p. 100, par exemple — soit à votre disposition pour régler les cas dramatiques. Bien entendu, il ne s'agirait pas de garder les postes en réserve pour accorder une faveur aux députés de la majorité. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Gilbert Faure. Vous vous êtes trahi !

M. Emmanuel Hamel. Non ! Les directeurs départementaux, responsables du service public, devraient, en accord avec les syndicats, disposer de cette marge de manœuvre pour faire face à certains drames plus intenses que d'autres.

Telles sont les requêtes que je tenais à vous présenter, monsieur le secrétaire d'Etat, dans le temps très bref qui m'a été accordé. Je vous en supplie, n'oubliez pas ce que je vous ai dit. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Seitlinger.

M. Jean Seitlinger. Monsieur le secrétaire d'Etat, le projet de budget que vous nous présentez a une valeur exemplaire — je le répète après mes collègues — parce qu'il se situe à l'avant-garde de la nouvelle croissance souhaitée par M. le Président de la République et qui se fondera sur le développement des équipements collectifs. Certes, il ne peut que la préfigurer, sans pouvoir prétendre résoudre les problèmes qu'elle pose.

Il n'en demeure pas moins que les investissements dans les télécommunications ont pratiquement doublé depuis 1974 et quintuplé depuis 1970. Les engagements budgétaires progressent de 28 p. 100, ce qui est considérable. Les autorisations de programme prévues — sociétés de financement comprises — se montent à près de vingt milliards de francs, soit une progression de 43 p. 100 par rapport au budget de 1975 — plus du double que pour l'année 1973.

Le seul programme budgétaire consacre aux investissements des télécommunications quatorze milliards de francs. A ce montant s'ajoute l'apport des sociétés de financement — un peu moins de deux milliards de francs — et celui de la nouvelle société Francetel, à capitaux publics, qui participe à raison de deux milliards et demi de francs.

Les critiques formulées par l'opposition à l'encontre du rôle joué par les sociétés de financement reviennent à tenter des procès d'intention. Elles s'écartent de l'objectivité qui devrait être de rigueur en pareille matière.

M. Gilbert Faure. C'est la méthode Coué !

M. Jean Seitlinger. L'effort consenti par le projet de budget en faveur des investissements est plus de trois fois supérieur à l'apport de ces sociétés, qui fournissent d'ailleurs un complément utile et permettent à davantage de Français de disposer du téléphone.

L'ensemble de cet effort s'inscrit dans un programme de développement important qui prévoit, en effet, l'automatisation pres-

que totale, à 99,7 p. 100, du réseau national, dès la fin de 1973 ; l'amélioration de la fluidité des communications, grâce au remplacement de plus de 100 000 équipements anciens et le raccourcissement du délai de raccordement des abonnés — réduit à moins d'un mois — pour le début des années 1980.

La priorité accordée aux télécommunications permettra d'améliorer la qualité de la vie et le téléphone a sa place dans une politique d'aménagement du territoire.

En ce qui concerne les effectifs, je souligne l'heureuse progression des créations d'emplois. Elle résultera directement du vote de votre budget : en 1976, 7 454 emplois seront créés dans les services postaux et 8 671 dans les télécommunications. Une part importante est réservée aux emplois de catégories A et B qui exigent une haute qualification.

En fait, les créations d'emploi prévues, au nombre net de 14 125, correspondent à 24 250 créations d'emplois de titulaires et à 10 125 suppressions d'emplois d'auxiliaires. Ce dernier chiffre est susceptible d'être augmenté fortement dans le cadre de la politique générale de titularisation prévue pour l'ensemble de la fonction publique.

Pratiquement, monsieur le secrétaire d'Etat, vous assumez une double responsabilité, celle du service postal et celle des télécommunications. En exerçant votre double mission, vous devez veiller à ce que le service postal ne se dégrade pas. Il faut améliorer ses équipements, notamment en construisant de nouveaux locaux. L'année dernière, à cette tribune, je vous ai entretenu de ceux de Sarreguemines. Depuis, la procédure administrative n'a guère progressé. J'espère que vous y prêterez attention et que, grâce à votre vigilance, vous pourrez prochainement venir chez nous poser la première pierre.

En Lorraine, d'ailleurs, le taux d'automatisation du téléphone est élevé mais, inversement, la densité des postes téléphoniques est faible. Elle n'atteignait que 7 p. 100 au 1^{er} janvier 1975 contre 11,5 p. 100 de moyenne nationale. Nous serons encore loin de celle-ci à la fin de l'année, même si la densité augmente jusqu'à 7,2 ou 7,4 p. 100. Je précise que les habitants de la Lorraine, zone frontalière, raisonnent en comparant avec la nation voisine où la densité téléphonique approche du taux de vingt postes pour cent habitants.

Le conseil régional de Lorraine a consenti un effort exceptionnel en faveur des télécommunications en leur accordant une avance remboursable de vingt-six millions de francs — dont dix-sept millions proviennent de l'emprunt — presque égale, par conséquent, à la moitié du budget régional tout entier qui atteint cinquante-quatre millions de francs. Compte tenu de cet effort exceptionnel, et en raison de notre situation frontalière, je souhaite que l'Etat fasse un effort correspondant.

Le groupe réformateur, auquel j'appartiens, votera votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat, avec d'autant plus de conviction qu'il est un budget modèle, et en espérant que, dans quelques années, les télécommunications auront rattrapé leur retard. Cet équipement, qui fait partie intégrante des équipements collectifs que nous réclamons, nous donnera des chances accrues dans le cadre de la politique européenne. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Jean Durieux. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre projet de budget, qui s'élève à quarante-huit milliards de francs, est en augmentation de 28,5 p. 100 par rapport à l'année 1975.

Si l'on considère que l'ensemble du budget de la nation ne croît que de 13 p. 100 environ, on peut en conclure que le Gouvernement exprime ainsi clairement sa volonté de donner une priorité nationale au secteur des postes et télécommunications tout au long du VII^e Plan.

En effet, la progression de votre budget représente un effort tout à fait exceptionnel, tant en matière de recrutement de personnel, qu'en matière d'investissements. Pour cette raison, monsieur le secrétaire d'Etat, nous vous accordons notre soutien.

Je limiterai mon intervention à trois points particuliers : les deux premiers concernent la région que je représente, le Cambrésis, et le troisième répond à une revendication du personnel technique.

Par souci de gestion, les P. T. T. sont en train de regrouper les services des télécommunications, particulièrement le centre des abonnements, dans des agences commerciales concentrées en un ou deux points du département du Nord.

Ainsi, une fois de plus, un service public va s'éloigner de ses administrés, j'appelle votre attention sur ce fait. Les 14 000 abon-

nés des centres de Cambrai-Blériot, Cambrai-Eugène-Thomas et Caudry se demandent pourquoi leurs dossiers vont être transférés à Valenciennes, ce qui risque d'entraîner un grand mouvement parmi le personnel d'exploitation, essentiellement féminin.

Dans cette affaire, je m'associe aux démarches effectuées par mon collègue Jacques Legendre qui a réclamé le maintien d'une antenne dans l'arrondissement de Cambrai. Nous nous opposerons à tout transfert à Valenciennes. Si l'arrondissement de Cambrai était un département, sa population ne le placerait pas au dernier rang des départements français.

De nombreux travaux ont été entrepris pour accroître et améliorer les liaisons téléphoniques dans le Cambrésis.

Grâce à l'extension de l'autocommutateur d'Avesnes-lez-Aubert, cent quarante demandes vont pouvoir être satisfaites d'ici à la fin de l'année.

Ailleurs, cependant, la situation demeure toujours bloquée. De nombreuses demandes sont encore en instance depuis plus de trois ans. La réponse est toujours la même, c'est-à-dire — il s'agit dans ce cas particulier d'une demande qui remonte au 10 avril 1972 : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que la construction de la ligne téléphonique demandée le... ne peut être entreprise immédiatement, faute de disponibilités dans les câbles destinés à relier le domicile de ce candidat abonné au centre téléphonique de rattachement. » C'est la réponse classique que reçoit chaque parlementaire.

Au nom des nombreuses personnes qui attendent — elles demeurent souvent à l'écart des agglomérations, notamment en milieu rural — surtout des personnes âgées et des retraités, je demande que l'extension des autocommutateurs de Marcoing, Solesmes et Le Caleau soit réalisée dès l'année 1976. Il convient d'accorder la priorité à ceux qui ont le plus besoin du téléphone parce qu'ils vivent à l'écart des agglomérations.

Il y a quelque temps, vous m'aviez répondu que l'extension de ces autocommutateurs ne serait programmée qu'en 1977 ou 1978, mais j'ai appris ce matin que, grâce aux crédits que nous allons voter, votre administration allait passer dès maintenant la commande pour 2270 000 lignes de téléphone et que 1 500 000 lignes devraient être mises en service avant la fin de 1976. Un simple calcul mathématique me démontre que la construction de 2 500 lignes nouvelles — ce n'est pas énorme — dans la zone Est du Cambrésis serait tout à fait possible dès l'année prochaine. Un contrat de pays va être signé dans quelques semaines pour ce secteur, ce qui prouve qu'il est devenu prioritaire : votre administration devra donc participer à l'effort d'aménagement du territoire car les industries susceptibles de s'installer voudront trouver sur place un équipement téléphonique satisfaisant.

Enfin, j'appelle votre attention sur une revendication des techniciens des installations des télécommunications. Vous la connaissez bien : ils demandent l'alignement de leur carrière sur celle de leurs homologues de la défense nationale. L'institution d'une prime de technicité marque un progrès dans cette direction. Il conviendrait cependant de continuer progressivement à améliorer le statut de cette catégorie d'agents qui, en utilisant une technique de pointe, sont devenus des techniciens d'un très haut niveau.

Le présent projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat, vous offre les moyens de nous donner satisfaction. De notre côté, nous savons que l'année 1976 marquera un tournant dans la politique gouvernementale en matière de postes et télécommunications. Nous en sommes très heureux, et votre sourire nous montre qu'il en va de même pour vous. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976, n° 1880 ; (rapport n° 1916 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Budget annexe des postes et télécommunications (suite) :

(Annexe n° 44. — M. Ribes, rapporteur spécial ; avis n° 1921, tome XXI, de M. Wagner, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Radiodiffusion et télévision (ligne 100 de l'état E) et article 56 :

(Annexe n° 48. — M. Le Tac, rapporteur spécial ; avis n° 1917, tome XX, de M. de Préaumont, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.